

REFASHION



par **Didier Souflet** *Président de Refashion*



Cette année 2022 marque la fin d'un agrément transitoire de trois ans. Un agrément qui a vu la mise en place de nouvelles réglementations très structurantes, l'urgence climatique se placer au centre des débats, suite aux derniers rapports du GIEC, ainsi qu'une opinion publique de plus en plus sensible à la cause environnementale. Dans ce contexte, Refashion doit agir en responsabilité en encourageant la **transformation de la filière vers de nouvelles pratiques innovantes et engageantes**.

2022 est également l'année d'une concertation intensive pour la préparation de la prochaine période d'agrément (2023-2028), en étroite collaboration avec des groupes de travail mobilisés et **engagés**. Les opérateurs de tri, les réparateurs, les porteurs de projets, les acteurs du

réemploi, les scientifiques et les metteurs en marché ont travaillé conjointement pour **co-construire** une réponse adaptée aux attentes et aux enjeux ambitieux établis par les pouvoirs publics. Cette démarche collaborative est le fruit de notre **engagement** commun pour des pratiques plus responsables et durables.

Afin d'accompagner ces changements d'ampleur, le Conseil d'Administration continue à accueillir de nouveaux membres pour une représentation plus complète de l'ensemble des acteurs de la Filière Textiles, Linge de maison et Chaussures.

L'équipe opérationnelle s'élargit également pour intégrer de nouveaux talents et répondre ainsi aux nombreux chantiers des six années à venir, comme le lancement des **Fonds Réparation et Réemploi** ou l'objectif ambitieux d'un **taux de collecte de 60 % de la mise en marché en 2028**.

Enfin, les metteurs en marché **s'engagent** considérablement dans l'avenir, avec un investissement de plus de 1 milliard d'euros sur les 6 prochaines années.

Engageons-nous ensemble pour la transformation de notre filière vers une industrie 100% circulaire.



Re_penser la production
Des marques engagées

Ré_générer les matières
De nouvelles vies pour les produits usagés

Ré_envisager la consommation
Des citoyens responsables

Introduction

Hier : le changement se prépare _____	6	—
Demain : le début d'une nouvelle ère _____	7	—
Les chiffres-clés 2022 de la Filière Textile _____	8	—

Re_penser la production

Les faits marquants de l'année _____	12	—
Les incontournables « Rendez-vous de l'éco-conception » _____	14	—
Eco design lance sa newsletter _____	15	—
Loi AGEC : les transformations se poursuivent _____	16	—
Evaluation environnementale : la mesure au cœur des réflexions _____	17	—
Les éco-contributions et leurs éco-modulations _____	18	—
Annexes : la mise en marché en chiffres _____	20	—

Ré_envisager la consommation

Info-Tri : le logo Triman au service du tri textile _____	27	—
Campagne #RRRR : de nouveaux records atteints _____	28	—
Les actions des collectivités locales _____	30	—
Les évènements marquants en 2022 _____	31	—
Des études qui racontent l'époque _____	32	—
Refashion et le digital _____	33	—
Annexes : les collectivités et le maillage territorial en chiffres _____	34	—

Ré_générer les matières

Le cycle de vie des textiles et chaussures _____	41	—
La collecte : première étape de la deuxième vie des textiles et chaussures ____	42	—
Le tri : un enjeu majeur de la valorisation des textiles et chaussures usagés __	43	—
La réutilisation : le choix prioritaire de valorisation des textiles et chaussures usagés _____	44	—
Plateforme Recycle de Refashion : le réseau des professionnels du recyclage se développe _____	45	—
Focus recyclage : vers une industrie textile circulaire _____	46	—
Challenge Innovation : le bilan de 12 ans de soutien à l'innovation _____	48	—
Annexes : la collecte, le tri et la valorisation en chiffres _____	50	—

Les indicateurs clés de performance de la filière _____	54	—
La situation financière _____	56	—
Les associés de Refashion _____	58	—

Hier...

Le changement se prépare

L'année 2022 marque la fin d'un agrément de transition de 3 ans. Cette période a été riche en mutations pour la Filière Textile, avec l'entrée en vigueur des lois AGEC et Climat & Résilience, ainsi qu'un changement des comportements de consommation provoqué par la crise sanitaire et par la prise de conscience de l'urgence climatique.

Dans ce contexte, Refashion s'est mis en action pour :

Encourager l'éco-conception



En accompagnant les marques vers des pratiques plus responsables grâce aux webinaires, aux ateliers d'experts et à la plateforme Eco design.

Inciter les citoyens à mieux consommer



En diffusant des campagnes de sensibilisation sur les deuxièmes vies des produits textiles et chaussures au niveau national grâce au soutien de l'ensemble des acteurs de la filière.

Engager la concertation avec toutes les parties prenantes



En animant des travaux de co-construction d'une vision de progrès pour préfigurer ainsi le nouveau dispositif de la REP Textiles et Chaussures.

Accompagner l'émergence du recyclage industriel



En soutenant la R&D et en finançant des projets innovants via le Challenge Innovation.

Grandir pour plus d'expertise



En recrutant de nouveaux collaborateurs qui viennent étoffer l'équipe opérationnelle de Refashion.

...Demain

Le début d'une nouvelle ère

L'année 2023 annonce des changements considérables pour la Filière REP Textiles et Chaussures avec un nouveau cahier des charges jusqu'en 2028. Plus que jamais, Refashion doit fédérer tous les acteurs pour une filière responsable et engagée à réduire son impact environnemental au bénéfice de tous.

Refashion se donne les moyens d'atteindre des objectifs ambitieux:

Soutenir l'éco-conception



Par le biais d'éco-modulations qui récompenseront les marques engagées dans leur transformation.

Impulser l'innovation et l'industrialisation



Par l'accompagnement au financement d'unités de tri et de traitements industriels des textiles et chaussures non-réutilisables d'envergure européenne.

Collecter plus avec les acteurs historiques et autrement



Par l'augmentation des nouveaux modes de collecte et sa transformation en éco-organisme opérationnel dans la gestion des gisements.

Encourager la réparation



Par le lancement du Fonds Réparation et son bonus pour les citoyens promouvant ainsi l'allongement de la durée d'usage des textiles et chaussures.

S'engager en faveur du réemploi



Par le lancement d'un Fonds Réemploi à destination des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), ainsi que vers d'autres acteurs développant des projets de remise en état.

Les chiffres-clés 2022

Régénération

Collecte

260 403 T

collectées

47 406

Points d'Apport Volontaire (PAV)

Tri

187 609 T

triées

22,5 M€

de soutiens versés aux

67

centres de tri conventionnés

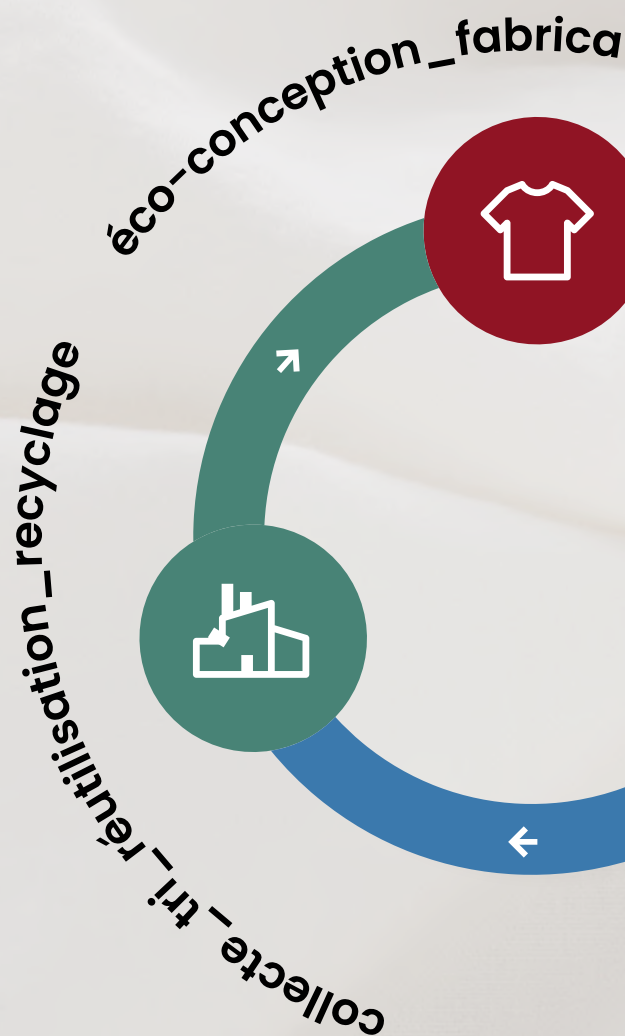
Recherche & Développement

60

projets soutenus par Refashion depuis la création du Challenge Innovation

5,6 M€

de soutiens engagés depuis 12 ans



de la Filière Textile

Production

826 935 T*

de produits mis en marché

+ de 6 500

metteurs en marché déclarants

3,3 Mds

de produits mis en marché

Consommation

583

collectivités locales inscrites

2,7 M€

de soutiens versés aux collectivités en 2022 au titre des actions de communication en 2021

**Campagne nationale
#RRRR**

52 M

d'impressions sur les réseaux sociaux

POUR UNE FILIÈRE 100 % CIRCULAIRE

* Cette donnée, comme les données des années antérieures, peut être réévaluée suite aux déclarations rétroactives des nouveaux adhérents à l'éco-organisme

REFASHION





POUR UNE FILIÈRE 100 % CIRCULAIRE

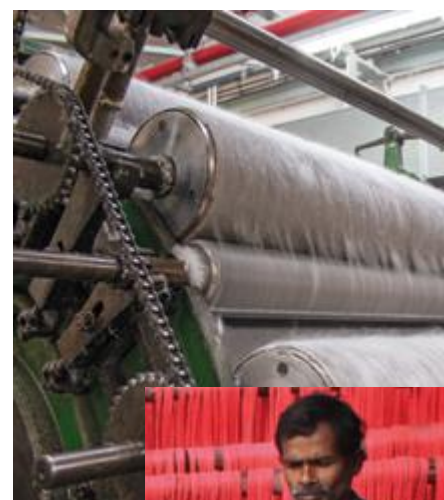
Re_penser la production



L'année 2022 confirme le retour de la consommation en textiles et chaussures au même niveau qu'avant la pandémie de Covid-19. Pour les metteurs en marché, elle marque également l'entrée en vigueur de nouvelles obligations découlant de la loi AGEC promulguée en février 2020. Refashion met à profit cette période de transition pour :

- Renforcer ses actions autour de l'**éco-conception**.
- Poursuivre les travaux portant sur l'**évaluation environnementale** des produits de la filière.
- Accélérer les travaux visant à proposer des **éco-modulations** ambitieuses et engageantes.
- Mettre en place de nouveaux outils pour fluidifier les relations avec ses adhérents.

En 2022, l'équipe du pôle Production se renforce afin de proposer une approche ambitieuse, opérationnelle et fédératrice de l'éco-conception des textiles et des chaussures.



Un instantané de la Filière Textile

Refashion est l'éco-organisme agréé de la Filière des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC). Créé en 2008 par les metteurs en marché, il prend en charge leurs obligations issues du principe de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Tous les ans, les entreprises contributrices auprès

de Refashion déclarent les quantités de produits mis en marché l'année précédente. La compilation de ces informations permet d'avoir une vue d'ensemble, en volume, de la consommation de textiles et chaussures en France.

En moyenne, en 2022, chaque Français a acheté :


40 pièces
d'habillement


4 paires
de chaussures


5 pièces
de linge de maison


9 millions de pièces
environ vendues en France par jour ⁽¹⁾

soit 12,2 kg de textiles et chaussures/an/habitant

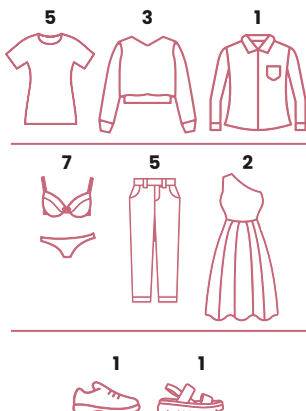
En 2022, on parle de 3,3 milliards de pièces mises en marché et 827 000 tonnes, l'équivalent en poids de près de 82 tours Eiffel (soit 1 tour Eiffel de plus qu'en 2021)

(1) Le calcul : 3,3 milliards de pièces / 365 jours dans une année.

Le vestiaire type en 2022

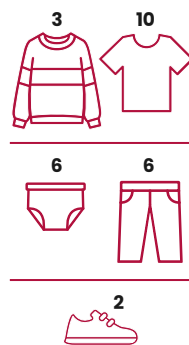
FEMME

35 PIÈCES/an
environ, dont :



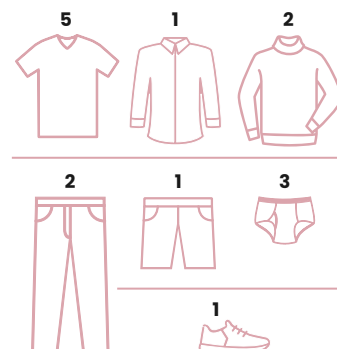
ENFANT

59 PIÈCES/an
environ, dont :



HOMME

20 PIÈCES/an
environ, dont :



Les incontournables

« Rendez-vous de l'éco-conception »

Lancé en 2021 pour faire vivre l'éco-conception chez les metteurs en marché de textiles et chaussures, le dispositif de webinaires de sensibilisation et d'ateliers d'accompagnement est désormais complété par deux nouveaux formats : un programme d'accompagnement et un atelier d'échange entre adhérents au bilan plus que prometteur. Au total, c'est près d'un rendez-vous par mois qui est proposé aux professionnels de la filière.

« La Trilogie des matières »

En janvier, février et mars, Refashion lance « La Trilogie des matières », le premier programme d'accompagnement à l'éco-conception avec, en fil rouge, la thématique des matières. **Les objectifs ?** Informer les marques de textiles et chaussures autour des enjeux propres aux matières, leur donner des clés pour se forger un esprit critique et les aider à **structurer une stratégie matière cohérente avec leur démarche d'éco-conception.**

Bilan du programme en chiffres :

- 10 structures engagées, 20 participants
- 3 ateliers mêlant apports d'expertise Refashion, interventions et témoignages de professionnels de la filière et temps de travail inter et intra-marques
- 1 visite de l'atelier Maximum⁽¹⁾

(1) Porteur du projet Tissium : recyclage de déchets textiles sous forme de panneaux composites rigides pour l'industrie de l'ameublement et de l'aménagement.

« Et si on se Re_trouvait ? »

Motivé par le besoin des marques, l'objectif de l'atelier « Et si on se Re_trouvait ? » est d'inviter les adhérents de l'éco-organisme à échanger avec leurs pairs au sujet des bonnes pratiques, mais aussi des freins dans la mise en place de l'éco-conception. L'occasion de se retrouver après ces longues périodes passées en visioconférence et également de visiter l'atelier FabBRICK⁽²⁾.

(2) Matériau en textiles recyclés pour le design et l'architecture.

Les formats historiques continuent

En complément des nouveaux formats, les « Rendez-vous de l'éco-conception » se poursuivent cette année encore avec cinq webinaires et ateliers :

- Webinaire « **Comprendre la fin de vie des produits pour mieux les concevoir** »
- Webinaire « **La communication environnementale** »
- Atelier « **Etude de cas d'éco-conception chaussures** »
- Webinaire « **La place de l'ennoblissement dans la démarche d'éco-conception** »
- Webinaire « **L'affichage environnemental, où en sommes-nous ?** »

Pour retrouver les replays des webinaires : [Refashion.fr/pro/fr/webinaires](https://refashion.fr/pro/fr/webinaires)

Eco design lance sa newsletter

En ligne depuis deux ans, la plateforme Eco design est le centre de ressources pour l'éco-conception accessible à toute la Filière Textiles et Chaussures. Pour mieux promouvoir cet outil pédagogique, Refashion met en place en 2022 sa newsletter mensuelle.

Informer pour mieux accompagner

Lancée en début d'année 2022, la newsletter mensuelle de Refashion a comme objectif d'aider les acteurs de la filière à progresser sur l'éco-conception des textiles et chaussures. L'éco-organisme y sélectionne des outils de sa plateforme Eco design par thématique : coton, cuir, polyester, analyse du cycle de vie, recyclabilité, etc.

Au total, en 2022, 11 newsletters ont été envoyées à près de 5000 destinataires pour un taux d'ouverture moyen de 38%. Un pic d'inscriptions et de visites sur la plateforme Eco design a suivi chacun de ces envois mensuels, allant jusqu'à 185 visiteurs supplémentaires le jour même de l'envoi.



La plateforme Eco design, socle technique de référence

→ 1 400 nouveaux inscrits sur la plateforme en 2022

→ Les nouveautés et actualités de la filière et des partenaires à découvrir dans la rubrique « Eco veille » : refashion.fr/eco-design/fr

POUR UNE FILIÈRE 100 % CIRCULAIRE

Tout savoir sur l'éco-conception

Selon la définition de l'ADEME, l'éco-conception vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble de son cycle de vie (production, transport, entretien, fin de vie...) en minimisant les impacts environnementaux.

Eco-concevoir, c'est aussi s'assurer de ne pas dégrader sa performance en diminuant son impact environnemental. Le service rendu doit être équivalent ou supérieur.

Refashion s'engage vers l'éco-conception pour agir sur la prévention des déchets grâce à l'allongement de la durée de vie des produits, à l'amélioration de leur recyclabilité et à l'intégration de matières recyclées.

Pour retrouver les replays des webinaires : [Refashion.fr/pro/fr/webinaires](https://refashion.fr/pro/fr/webinaires)

Les transformations se poursuivent

Promulguée en 2020, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) continue sa mise en place en 2022. Dans ce cadre, l'éco-organisme outille et accompagne ses adhérents dans les nouvelles obligations réglementaires.

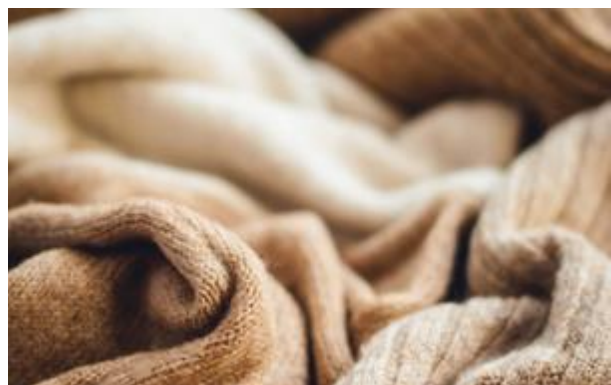
Le plan de prévention et d'éco-conception

La loi AGEC met en place, par son article 72, la disposition autour du plan de prévention et d'éco-conception. **Les producteurs et metteurs en marché doivent prendre des engagements pour réduire l'usage de ressources non renouvelables, accroître l'utilisation de matières recyclées, ainsi que la recyclabilité de leurs produits.**

Refashion accompagne ses adhérents dans cette mise en conformité avec la loi et travaille, en commun avec d'autres éco-organismes, à la **construction d'une trame harmonisée d'aide à la rédaction des plans de prévention et d'éco-conception**. Cette trame est à la disposition de tous ceux qui souhaitent rédiger leur propre plan.

Trois outils sont proposés par Refashion aux adhérents pour les aider à élaborer leur plan : une trame de rédaction vierge, une trame développée qui fournit des exemples d'indicateurs et d'objectifs, ainsi qu'un guide de rédaction.

Les metteurs en marché ont jusqu'au 31 juillet 2023 pour remettre à Refashion leur plan de prévention et d'éco-conception. **L'éco-organisme aura par la suite l'obligation d'en publier une synthèse qui sera rendue publique après présentation au comité des parties prenantes.**



Pour mieux comprendre

Le site internet de Refashion accueille une nouvelle page dédiée à la loi AGEC. Elle décrypte les dispositions qui concernent la signalétique Info-Tri, l'information du consommateur (article 13), le plan de prévention et d'éco-conception et l'affichage environnemental.

Complété par une FAQ, ce nouvel outil permet une meilleure appropriation des sujets réglementaires par la filière.



Pour en savoir plus: [Refashion.fr/pro/fr/tout-savoir-sur-la-loi-agec/](https://refashion.fr/pro/fr/tout-savoir-sur-la-loi-agec/)

Evaluation environnementale

La mesure au cœur des réflexions

En complément de l'accompagnement à l'éco-conception, l'éco-organisme participe aux groupes de travail sur la mesure et la communication des impacts environnementaux des textiles et chaussures mis sur le marché. L'objectif ? Proposer aux entreprises du secteur un outil pour faire évoluer leurs pratiques et s'adapter aux réglementations françaises et européennes.

Vers une régulation française

Les lois AGECE (en 2020) et Climat et Résilience (en 2021) ont initié des expérimentations pour l'affichage environnemental dans la Filière Textile en France.

Objectif : développer un dispositif permettant d'inciter les consommateurs à acheter responsable et les fabricants à améliorer la performance environnementale de leurs produits.

Les **11 méthodologies d'évaluation** des impacts environnementaux proposées par les acteurs de la filière ont été testées entre janvier et septembre 2022 permettant de **construire une méthode française unique, applicable dès 2024**. Refashion suit avec les metteurs en marché l'évolution de ces expérimentations.

Le point sur l'affichage environnemental

Près de 350 professionnels de la filière se sont connectés pour écouter le webinar « **Affichage environnemental : où en sommes-nous ?** », organisé par Refashion en novembre 2022. Ils ont pu par la suite adresser leurs nombreuses questions aux invités intervenants du CGDD (commissariat général au développement durable) dépendant du Ministère de la transition écologique.

Pour retrouver le replay : [Refashion.fr/pro/fr/webinaires](https://refashion.fr/pro/fr/webinaires)



La méthodologie européenne PEFCR

En cours d'écriture depuis 2020, la méthodologie européenne PEFCR (Product Environmental Footprint Category Rules) ambitionne d'**offrir à l'industrie de l'habillement et de la chaussure des règles communes à tous les pays de l'Union européenne permettant de mesurer l'impact environnemental des produits**. Son importance dans le futur de la filière nécessite l'engagement de nombreux acteurs, dont Refashion.

En 2022, une première version du référentiel a été testée grâce à 58 études de produits : les supporting studies. Le volontariat des acteurs français a permis de compléter ce panel d'études par 83 supporting studies additionnelles, effectuées par 35 entreprises encadrées par Refashion, l'ADEME et la Fédération de la Haute Couture et de la Mode.

En parallèle de ces études de produits, des groupes de travail ont été créés au sein du projet pour approfondir des thématiques importantes et complexes de la méthodologie.

Refashion participe et alimente les groupes suivants :

- Circularité
- Réparabilité
- Durabilité physique
- Durabilité holistique
- Gestion de la base de données
- Classes de performance
- Capacité de mise à l'échelle
- Engagement des fournisseurs

Les éco-contributions et leurs éco-modulations

Le nouveau cahier des charges en vigueur pour l'agrément 2023-2028 prévoit de nouvelles conditions de déclaration et de facturation des éco-contributions et éco-modulations. 2022 est donc une année charnière. Pour les metteurs en marché il s'agit d'une année blanche pour la facturation d'éco-contributions et éco-modulations. Pour Refashion, cette année permet de déployer les futurs outils et dispositifs d'accompagnement pour ses adhérents.

1. 2022, une année « blanche »

Le nouveau cahier des charges de la Filière Textile impose à l'éco-organisme de synchroniser les dates des budgets, déclarations, tarifications et contributions. Concrètement, les metteurs en marché ont déclaré en 2022 les quantités réelles mises en marché en 2021 et se sont acquittés de leurs contributions pour les mises en marché 2021. En 2023, les quantités à déclarer seront celles de 2022, mais le paiement de la contribution se fera sous la forme d'un appel de fonds sur un prévisionnel des quantités 2023 (prévisionnel établi pour la filière par l'éco-organisme). **2022 est donc une année blanche : pas de contributions à payer au titre des mises en marché 2022.**

2. Des nouvelles éco-modulations

Depuis 2012, Refashion a mis en place des éco-modulations du barème afin de **promouvoir les actions d'éco-conception sur trois axes principaux : durabilité, introductions de matières recyclées post-consumer et introductions de matières recyclées post-production.** En vue de la publication du cahier des charges, l'éco-organisme a mené en 2022 des études prospectives sur de nouvelles éco-modulations. Ce travail a été partagé avec l'ADEME et avec les pouvoirs publics afin de nourrir la rédaction des nouvelles éco-modulations pour la filière.

3. A suivre, en 2023

Dès 2023, Refashion va mener les études et groupes de travail nécessaires pour **adapter les critères et modalités d'application des éco-modulations aux spécificités de tous ses adhérents.** Sont prévus à court terme une **étude sur la recyclabilité** et des **groupes de travail spécifiques notamment sur la chaussure.**



Un nouvel Extranet

La plateforme Extranet, outil de déclaration et de facturation pour les metteurs en marché, est **repensée dans l'optique d'être plus intuitive et ergonomique**. Elle pourra ainsi s'adapter aux nouveaux profils de déclarants, aux différentes tailles d'entreprises et aux besoins spécifiques des sociétés étrangères.

L'information aux adhérents

Pour faciliter l'accès à l'information de plus de 6 500 adhérents, l'éco-organisme travaille sur l'élaboration d'outils d'accompagnement :



Un site internet dédié aux metteurs en marché régulièrement mis à jour



Une FAQ disponible avec plus de 150 questions



Un guide vidéo pas à pas sur la déclaration des mises en marché



Un service hotline renforcé pour un accompagnement personnalisé

Retrouvez l'ensemble des documents sur [Refashion.fr](https://refashion.fr)

La nomenclature mise à jour

En 2022, deux changements impactent la nomenclature de l'éco-organisme :

→ **La tarification des éco-contributions se fait désormais à la ligne produit**. La nomenclature doit donc être précise et stable pour permettre aux adhérents de préparer en amont la déclaration de leurs quantités mises en marché.

→ **De nouvelles filières REP voient le jour** : Jouets, Sport & loisirs et Bricolage & jardin.

Dans ce contexte, un travail de fond a été mené en concertation avec les autres éco-organismes afin de préciser les inclusions et exclusions pour les produits de chaque filière. S'en est suivi un travail de forme ayant comme objectif de mettre à disposition des adhérents une information claire et la plus exhaustive possible.

EXTRAIT DU GLOSSAIRE REFASHION

Re_fashion

Filière Textile : Linge de maison,
Chaussures
Vêtements de sport

Usage quotidien

Casquette



Maillot de foot



Cycliste



Chaussures
de sport en salle
(ex : basketball)



Eco-organisme agréé

Filière Articles de Sport et de Loisirs
Vêtements de sport

Usage sportif exclusivement



Casque
d'équitation



Kimono de judo



Short de cyclisme
rembourré



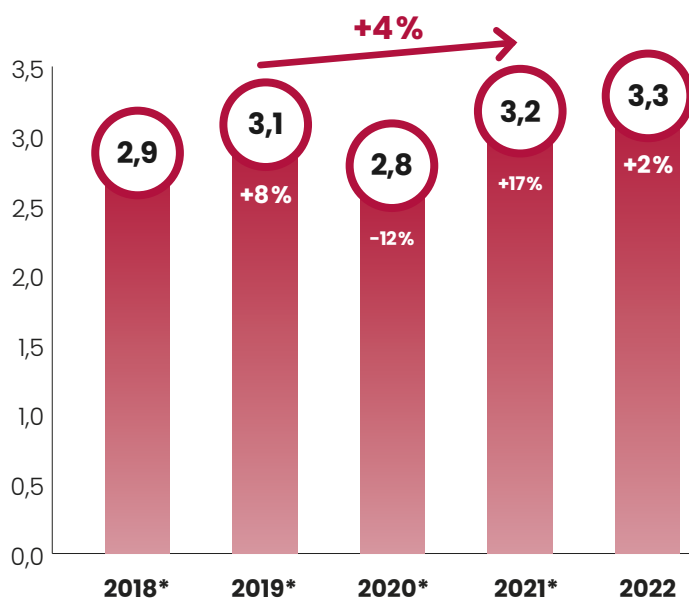
Chaussures
à crampons

Annexes

La mise en marché en chiffres

Les textiles et chaussures mis en marché ,
en nombre de pièces (en Milliards)

REFASHION



En isolant les mises en marché de l'année 2020 en forte décroissance de par la crise Covid-19, on observe un possible ralentissement de la croissance en 2022, à nuancer selon les changements des périmètres de la nomenclature.

En tonnes

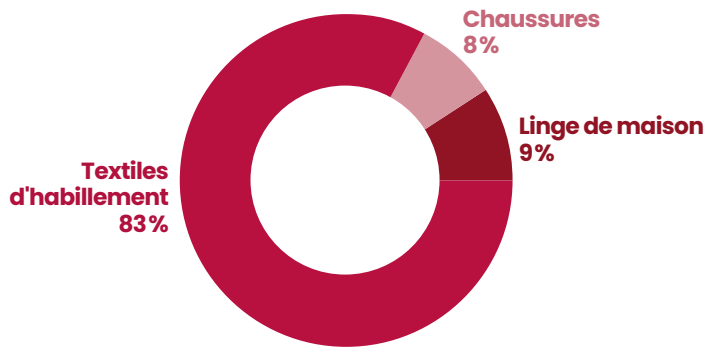


L'évolution du tonnage de la mise en marché entre 2021 et 2022 est, elle aussi, en faible croissance, et s'élève à 827 KT.

*Les données des années antérieures ont été réévaluées suite aux déclarations rétroactives des nouveaux adhérents à l'éco-organisme

Répartition de la mise en marché en 2022 pour les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures

En nombre de pièces

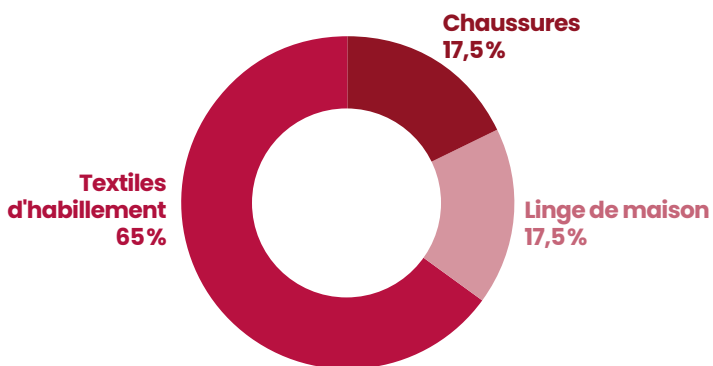


Les textiles d'habillement représentent 83% du nombre de pièces mises en marché, en augmentation de 4% par rapport à l'année précédente. 50% des textiles d'habillement mis en marché en 2022 sont des chaussons (chaussettes, collants...), T-shirts et sous-vêtements.

Top 3 des lignes produits les plus vendues en nombre de pièces

Textiles d'habillement	21%	Chaussons
	16%	T-shirts
	12%	Sous-vêtements
Linge de maison	33%	Articles de nettoyage
	10%	Linges de bain
	9%	Taies d'oreiller
Chaussures	37%	Baskets
	23%	Chaussures d'été
	14%	Chaussures d'intérieur

En tonnes



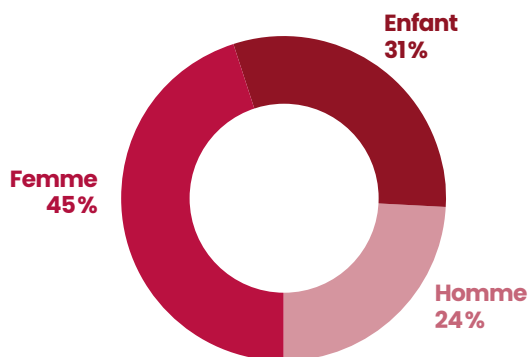
La part des segments chaussures et linge de maison est plus importante dans la répartition par tonnage de par leurs poids moyens plus élevés. En 2022, les baskets représentent plus d'1/3 des tonnes mis en marché pour le segment chaussures.

Top 3 des lignes produits les plus vendues en tonnes

Textiles d'habillement	13%	T-shirts
	13%	Pulls
	10%	Chaussons
Linge de maison	24%	Articles de nettoyage
	15%	Couvertures
	12%	Linges de bain
Chaussures	42%	Baskets
	19%	Chaussures d'été
	13%	Chaussures basses

Répartition de la mise en marché en 2022 pour les rayons Homme, Femme, Enfant

En nombre de pièces

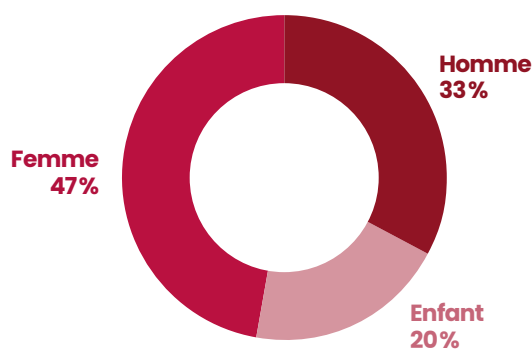


Tous rayons confondus (Homme/Femme/Enfant), les T-shirts sont les vêtements les plus vendus, représentant plus de 21% du volume total de vêtements mis sur le marché en 2022.

Top 3 des lignes produits les plus vendues en nombre de pièces

Homme	27 % T-shirts
	19 % Sous-vêtements
	10 % Pulls
Femme	17 % T-shirts
	15 % Sous-vêtements
	15 % Pantalons
Enfant	17 % T-shirts
	15 % Vêtements bébé
	11 % Chaussants et sous-vêtements bébé

En tonnes



Si le volume des T-shirts est 1,5 fois supérieur à celui des pantalons, ce ratio s'inverse au niveau des tonnages, les pantalons ayant un poids moyen plus élevé. Ceux-ci représentent 15% du poids total de vêtements mis sur le marché en 2022.

Top 3 des lignes produits les plus vendues en tonnes

Homme	15 % T-shirts
	15 % Baskets
	14 % Pantalons
Femme	20 % Pantalons
	10 % Pulls
	10 % T-shirts
Enfant	14 % Pantalons
	11 % Baskets
	9 % Vêtements bébé

Barème des éco-contributions 2022

Comme indiqué précédemment et dans le cadre d'un changement de méthodologie de facturation, les mises en marché 2022 n'ont pas fait l'objet d'un barème d'éco-contributions.

Répartition des déclarations

	Nombre de déclarations	% du nbre de déclarations
Déclarations de moins de 5 000 pièces	4 354	72%
<i>dont déclarations simplifiées</i>	953	16%
Déclarations de plus de 5 000 pièces	1 733	28%
Total	6 087	100%

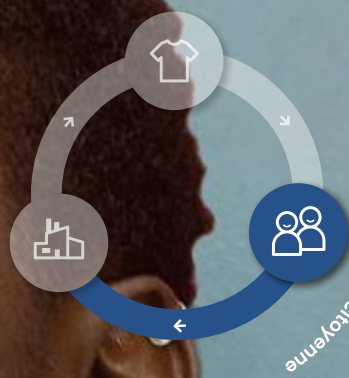
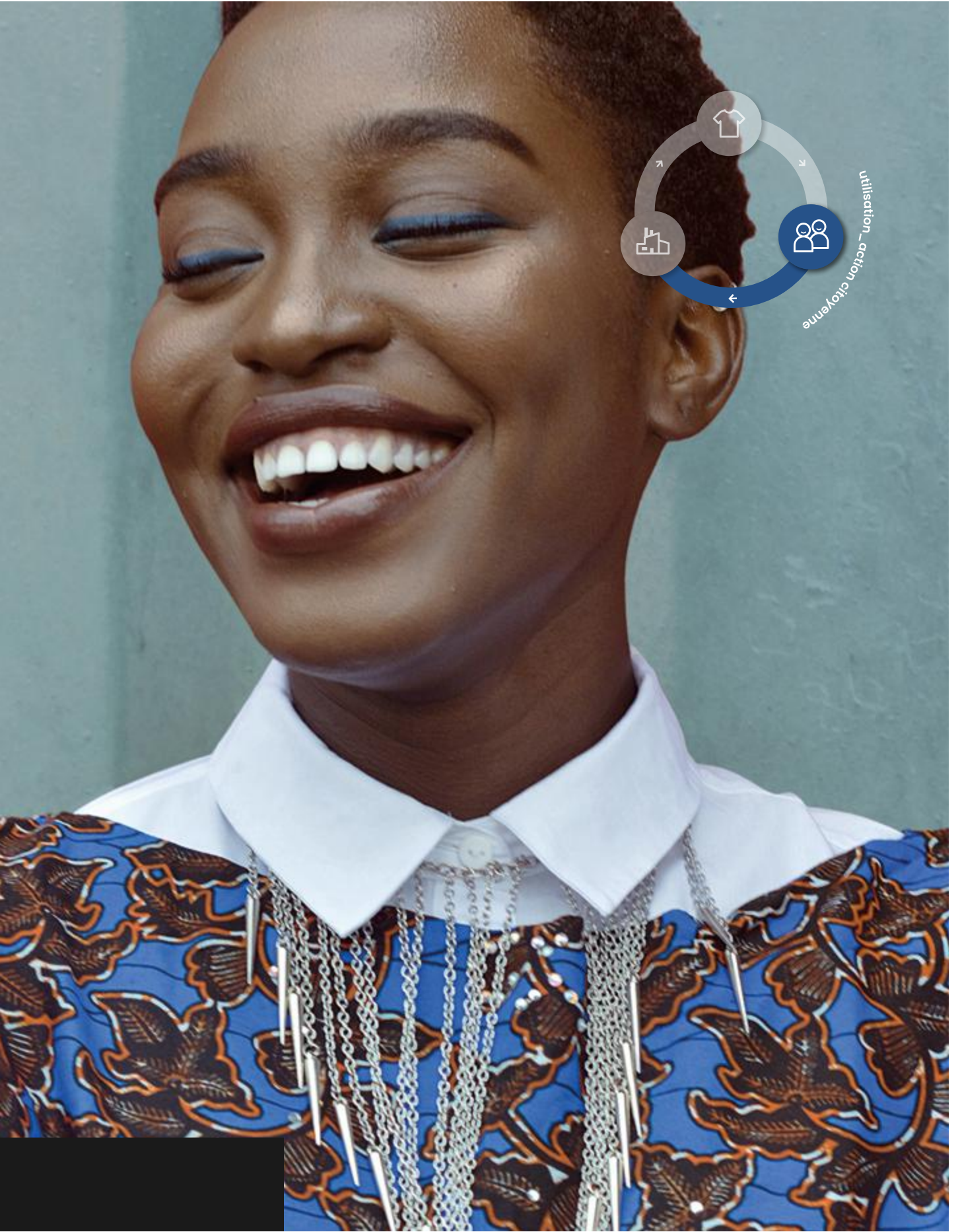
Les metteurs en marché ont désormais la possibilité de procéder à une déclaration simplifiée pour des volumes mis en marché inférieurs à 5 000 pièces. Cette déclaration se fait en quantité par famille de produits (textiles d'habillement, linge de maison, chaussures) avec un barème majoré.

Audit des déclarations adhérents

	2022
Nombre d'adhérents audités	53
En volume (millions) de pièces mises en marché	566
En pourcentage de pièces mises en marché	20%

Le nombre d'adhérents auprès de Refashion ayant largement augmenté en 2022, la campagne d'audit des déclarations se renforce. Le nombre d'adhérents audités pour les mises en marché 2022 a doublé par rapport à la campagne de 2021.

REFASHION



POUR UNE FILIÈRE 100 % CIRCULAIRE

Ré_envisager la consommation



La consommation est au cœur de l'économie circulaire, au centre de la chaîne de valeur. C'est aussi dans cette phase du cycle de vie que Refashion doit peser, et **sensibiliser les citoyens aux deuxièmes vies** des textiles et chaussures pour **une consommation et un usage plus responsables et durables**. Cette pédagogie porte sur les bons gestes de tri, la réutilisation, la réparation, le recyclage et la réduction. Pour mieux informer et diffuser ces messages essentiels, Refashion s'appuie sur l'action territoriale, encourage et fournit des outils aux collectivités locales, tout comme aux metteurs en marché et à l'ensemble des acteurs de la Filière Textile. Une **action pédagogique** coordonnée et globale qui vise à ancrer les bons gestes et à accompagner le changement des comportements.

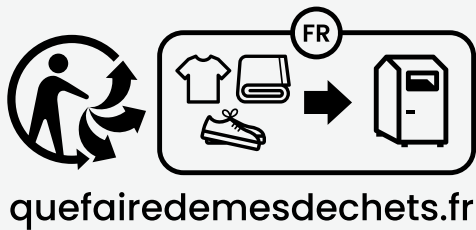
Info-Tri

Le logo Triman au service du tri textile

Afin de répondre aux obligations du décret Triman et de l'article 17 de la loi AGEC, Refashion développe la nouvelle signalétique Info-Tri destinée à la Filière Textile. Validé par l'ADEME et le ministère de la Transition écologique le 1^{er} février 2022, le logo Triman deviendra obligatoire sur tous les produits textiles, linge de maison et chaussures vendus en France à partir du 1^{er} février 2023. L'éco-organisme met tout en œuvre pour faciliter cette mise en pratique.

Une proposition testée et validée

- Enquête Omnibus menée auprès d'un échantillon de 1000 personnes représentatives de la population française
- Passage et validation en comité CIFREP (Commission Inter-Filières REP)



Une signalétique simple et cohérente

Dans le prolongement des signalétiques existantes, l'Info-Tri textile permet d'afficher jusqu'à trois solutions de collecte : le don, le dépôt en Point d'Apport Volontaire (PAV) et le dépôt en magasin.

Le rôle de Refashion

L'éco-organisme accompagne et soutient les metteurs en marché dans la mise en place de cette nouvelle signalétique. Au programme : webinaires de présentation, guides pratiques en français et en anglais, FAQ dédiée et accompagnement par ses équipes.

Où peut-on le trouver ?



Directement sur le produit ou son étiquette.



Sur l'emballage.



De façon dématérialisée (uniquement pour les produits de très petite taille).

Campagne #RRRR

De nouveaux records atteints

Depuis sa création, en 2019, la campagne digitale #RRRR sert de moteur à la sensibilisation des citoyens sur l'entretien et les deuxièmes vies des produits textiles, linge de maison et chaussures. En 2022 encore, cet évènement fort mobilise l'ensemble des acteurs de la filière.

Un engagement commun

Forte de ses succès précédents, la campagne digitale nationale #RRRR se renouvelle, et du 23 septembre au 2 octobre, sa 4^e édition réunit quelque 217 acteurs de la filière. Les participants portent ensemble le message d'une mode qui Réduit, Réutilise, Répare et Recycle. La campagne envahit les réseaux sociaux, les sites des marques, les plateformes de seconde main, les collectivités locales et les opérateurs de tri et de collecte.

Une prise en main facilitée

Refashion met à la disposition des participants les outils nécessaires pour le déploiement de la campagne :

- **Le kit clé en main** : un guide pas-à-pas et simple d'utilisation, qui rassemble les 24 visuels à utiliser tels quels ou de façon personnalisée.
- **Le webinaire** : animé par les équipes de l'éco-organisme, il revient sur le déroulé de la campagne et répond à toutes les interrogations.
- **L'accompagnement** : avant, pendant et après la campagne, les équipes de l'éco-organisme assistent les participants dans la prise en main et la remise des indicateurs.



Le saviez-vous?

Cette année, la campagne traverse les frontières françaises grâce à la participation de metteurs en marché aux communautés internationales.





Des résultats prometteurs

Après avoir signé la charte d'engagement, **217 acteurs de la filière** (marques de vêtements, chaussures, linge de maison, plateformes de seconde main, ressourceries, acteurs de la réparation, opérateurs de collecte, de tri ou de recyclage, collectivités, magasins solidaires...) se mobilisent volontairement pour diffuser les messages

de la campagne. **Un engagement collectif qui porte ses fruits, puisque #RRRR atteint de très beaux résultats.**



217 participants pour un objectif initial de 200 (vs 150 en 2021)



52 millions d'impressions (vs 37 millions en 2021)



76% de la population touchée (vs 55% en 2021 et 31% en 2020)



+120% de trafic sur la cartographie sur la période

Pour en savoir plus : [Refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport?](https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport?)



On parle de nous !

En 2022, Refashion augmente de façon significative sa visibilité dans les médias



Cela représente :

→ **170 retombées médiatiques**

→ **26 interviews réalisées**

Soit une présence médiatique en hausse de 26 % par rapport à l'année 2021

Les actions des collectivités locales

En 2022, 583 collectivités représentant près de 52 millions d'habitants s'engagent auprès de Refashion. Au cœur de l'écosystème sur le territoire national, elles permettent de porter et de diffuser plus largement les messages de l'éco-organisme. Leur objectif : sensibiliser leur population sur les deuxièmes vies des textiles et des chaussures.

Missions accomplies ! Top 3 des actions remarquées

→ La Communauté de communes des Coteaux du Girou a organisé de nombreux ateliers pédagogiques pour présenter aux enfants de quatre écoles le cycle de vie des textiles et chaussures.

→ Pontivy Communauté a mis en place son premier « Salon du textile, linge et chaussures ». Des ateliers de couture et d'upcycling, ou encore la vente d'articles de seconde main y ont été proposés.

→ Le collectif SYMEVAD a réalisé une collecte ponctuelle de textiles et chaussures dans une école afin de sensibiliser les enfants à l'importance du tri et d'éviter ainsi que leurs textiles et chaussures usagés ne se retrouvent dans les ordures ménagères.



Bon à savoir

En réalisant des actions de communications sur les bons gestes de tri à adopter, les collectivités conventionnées chez Refashion peuvent percevoir un soutien financier de 0.10 € par habitant

Une opération inédite pour éduquer la jeunesse autrement

Inspiré des Pays-Bas, l'éco-organisme lance en 2022, à titre d'expérimentation, l'opération « **Textile Race** » en collaboration avec Race Against Waste, la métropole Aix-Marseille-Provence et l'opérateur de tri Provence TLC. Le concept ? Dix écoles s'affrontent pendant quatre semaines dans le but de collecter le maximum de points au travers d'actes de collecte, de recyclage, de customisation ou encore de sensibilisation de leurs concitoyens.

Une opération ludique et éducative qui cible des communes où le taux de collecte par habitant était jusqu'à présent très faible.

L'objectif était donc double :

→ Développer les bons réflexes de tri dans ces régions tout en augmentant le taux de collecte annuel.

→ Eduquer les plus jeunes aux deuxièmes vies des textiles et chaussures, afin de former des générations futures averties pour qu'elles soient à leur tour capables, dès à présent, de sensibiliser leur entourage.



Les enfants, ambassadeurs des bons gestes de tri.

Le succès a été franc et l'objectif atteint : grâce à l'investissement des écoles et à la motivation des élèves, **plus de 17 tonnes de textiles et chaussures usagés ont été récoltées.**

L'engouement médiatique suscité par cette opération a également permis de rendre l'évènement et la cause plus visibles. Les enfants sont considérés comme de forts prescripteurs, « Textile Race » en est la preuve.

Les évènements marquants en 2022

La masterclass Refashion x Anti_Fashion Project

Le 9 novembre, l'éco-organisme lance sa première masterclass : « L'Art de réparer », organisée par Anti_Fashion Project à la Recyclerie. Un moment d'échange enrichissant sur l'importance de l'entretien et de la réparation des textiles, grâce notamment aux interventions de Daniel Schmitt, chef de projet RSE chez Veja, et des membres de l'organisme « Les Indispensables ».

La Pyramide des chaussures

Pour la première fois, Refashion s'associe à Handicap International et soutient financièrement l'organisation de la « Pyramide des chaussures », une collecte à portée humanitaire traversant la France du 3 au 24 septembre. Cette opération a permis de collecter pas moins de 12 tonnes de chaussures, à réutiliser ou à recycler.

Re_fashion Day #2

Évènement unique, le Refashion Day permet de réunir l'ensemble des acteurs de la Filière Textile (marques, opérateurs de collecte, de tri et de recyclage, représentants de collectivités, institutionnels, bureaux d'études, chercheurs...) pour réfléchir ensemble aux grands enjeux de demain, ainsi qu'apprendre et échanger autour des trois temps forts de chaque produit : l'éco-conception, la consommation et la régénération.

L'organisation et l'animation de la deuxième édition du Refashion Day ont été confiées à WE DEMAIN, média qui accompagne le changement de la société et guette les initiatives qui réinventent le monde. C'est le sociologue Jean Viard qui a ouvert les débats. La journée a ensuite été rythmée par des tables rondes et des conférences auxquelles ont participé différents intervenants experts, tels Léa Marie, Thomas Huriez ou encore Julia Faure, et des entreprises porteuses de projets innovants, comme The Shift Project, Bouygues, etc.

L'atelier de Réparation au fil d'or

Sensibiliser les citoyens aux secondes vies, c'est aussi leur donner les clés de la pratique. C'est dans cet objectif que Refashion mène, le 9 novembre, son premier atelier, « L'Art de la réparation au fil d'or », dans la continuité de la masterclass « L'Art de réparer » (voir ci-contre). Il s'agit d'une méthode originale qui permet d'embellir tout en allongeant la durée de vie d'un textile.

Le Triathlon de la Mode éthique

Refashion s'associe à Universal Love et soutient l'organisation du « Triathlon de la Mode éthique » les 22 et 23 novembre, à Paris. Un concours de création de parures par des étudiants en écoles de mode et filières professionnelles des métiers de la mode, à partir de tous matériaux de récupération, en lien avec le sport et sa pratique. Ce format ludique s'inscrit dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et vise à sensibiliser les créateurs de demain au recyclage et à la conception d'une mode responsable.

« On peut gagner le combat climatique. On peut changer de comportements culturels. L'humanité peut mener un combat commun »

Jean Viard, sociologue et ambassadeur du Refashion Day

Des études qui racontent l'époque

Mesurer l'évolution des pratiques des consommateurs au quotidien pour mieux répondre à leurs besoins tout en suivant le changement de leurs comportements : tels sont les objectifs des études réalisées au cours de cette année par Refashion. Les résultats sont encourageants.

Le baromètre Consommateurs avec OpinionWay

Parmi les Français interrogés ⁽¹⁾ :

49% déclarent acheter moins de textiles qu'avant

(vs 38% en 2021)

50% trient leurs déchets

(vs 46% en 2021)

59% valorisent leurs textiles en leur offrant une seconde vie

(vs 55% en 2021)

→ Un essor des bonnes pratiques qui renforce la nécessité de sensibiliser encore plus de citoyens en les entraînant vers une consommation plus responsable.

Le don est la méthode de seconde vie la plus utilisée :

52% en 2022 (vs 44% en 2021)

→ Un bilan encourageant car la réutilisation reste la méthode de valorisation à prioriser

61% des Français continuent néanmoins à utiliser la poubelle pour se débarrasser des textiles et chaussures en fin de vie

(1) Etude réalisée auprès de 1 000 personnes.



L'étude Réparation avec Kantar

Pour étudier les pratiques de Réparation textiles et chaussures en France, et préfigurer ainsi le Fonds Réparation à lancer en 2023, Refashion mandate le bureau d'études Kantar avec un objectif double :

1. Qualifier et quantifier le marché du textile d'habillement, linge de maison et chaussures par niveaux de gamme (entrée, moyen et haut).

2. Mesurer l'intérêt des Français pour la réparation des textiles et chaussures, et l'identification des freins et leviers à l'acte de réparation.



Refashion et le digital

Mis en œuvre depuis 2020, l'écosystème digital est la première vitrine de Refashion. Il contribue à améliorer la visibilité de l'éco-organisme et à diffuser les messages de sensibilisation et de pédagogie à destination de tous, professionnels comme citoyens.

Des réseaux sociaux plus dynamiques

L'année 2022 est marquée par l'intensification des prises de parole sur les réseaux sociaux et une visibilité toujours en progression. Ces leviers de communication totalement ancrés dans les usages des citoyens et des professionnels sont des canaux privilégiés pour adresser les messages.



Impressions au global : **5 405 000**

Interactions au global : **42 400**



POUR UNE FILIÈRE 100 % CIRCULAIRE

Inform
Fédérer
Partager



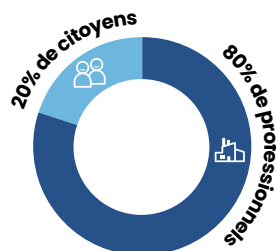
En 2022, Refashion développe le Refashion Quiz: il s'agit d'un outil de sensibilisation du grand public aux impacts environnementaux des textiles et chaussures sur les différentes phases de leurs cycles de vie.

Des sites Internet en croissance

Avec ses sites Internet, Refashion remplit sa mission de porte-parole référent et s'inscrit dans une constante croissance qui lui permet de toucher de plus en plus de monde. Ainsi, en comparaison avec 2021 :

- +12%** de sessions
- +6%** de temps passé
- +37%** de trafic sur la cartographie des points de collecte en France

Fréquentation des sites Internet



Et en 2023 ?

Les mots-clés de 2023 sont **transformation, conquête et optimisation**. L'objectif est de proposer une expérience utilisateur dynamique et adaptée, encore plus focalisée sur la sensibilisation pour l'ensemble des cibles, professionnelles et citoyennes.



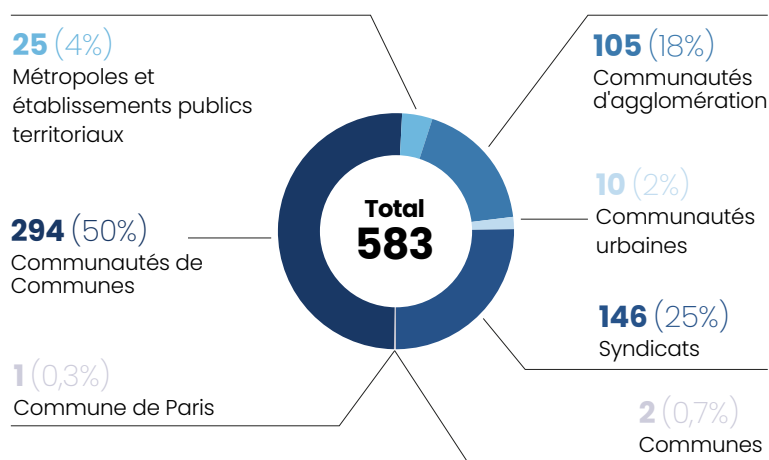
Annexes

Les collectivités et le maillage territorial en chiffres

Les collectivités engagées dans la filière en 2022

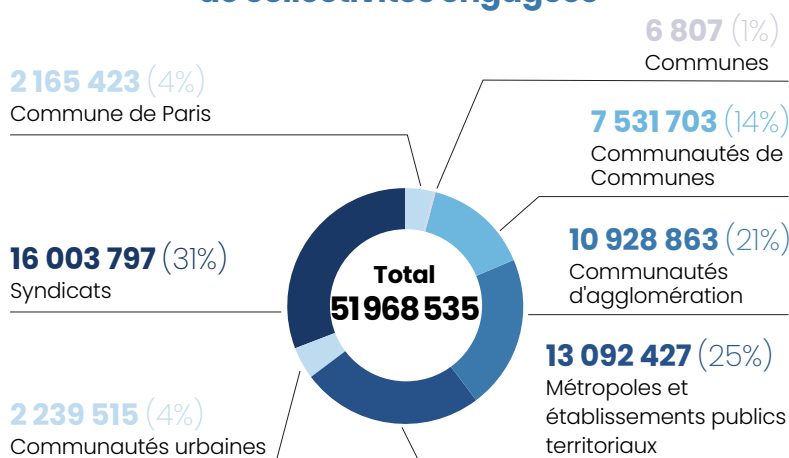
En 2022, 583 collectivités se sont engagées auprès de Refashion pour animer la filière de valorisation des textiles et chaussures usagés sur les territoires. Un chiffre en augmentation par rapport à 2021 qui permet une meilleure diffusion des messages de l'éco-organisme en France.

Typologie des collectivités engagées



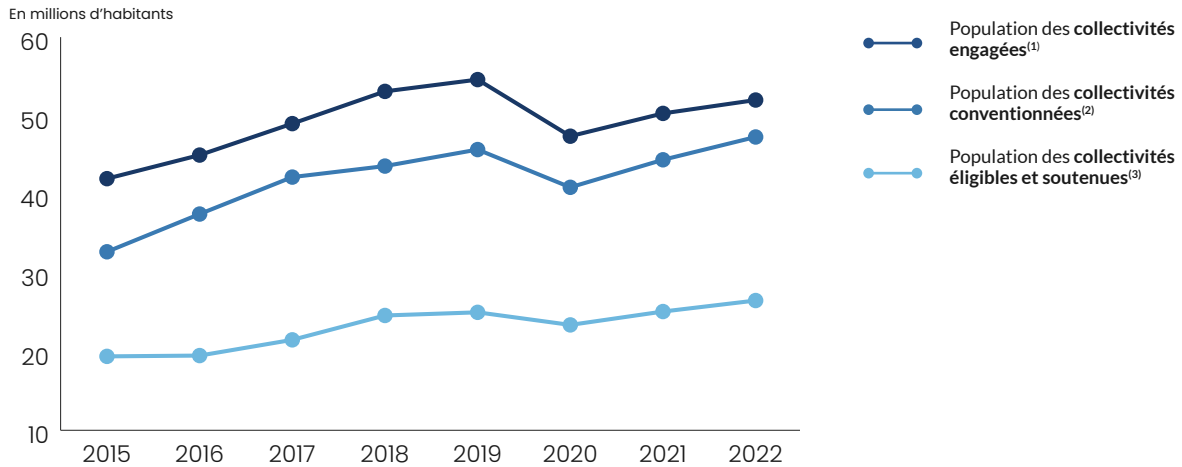
Population couverte par typologie de collectivités engagées

En 2022, les collectivités engagées représentent une population de près de 52 millions d'habitants vs 50,6 millions en 2021.



Evolution de l'engagement des collectivités

(Population concernée en millions)



Sur les 583 collectivités engagées auprès de Refashion, 509 sont conventionnées. Parmi celles-ci, 377, qui représentent plus de 26 millions d'habitants, ont bénéficié d'un soutien financier de l'éco-organisme pour leurs actions de sensibilisation menées auprès des citoyens.

Pour mieux comprendre...

(1) Collectivité engagée : c'est une collectivité inscrite auprès de Refashion ayant accès aux données de la filière sur son territoire et aux kits de communication.

(2) Collectivité conventionnée : c'est une collectivité qui a signé une convention avec Refashion et peut ainsi bénéficier, sous conditions, d'un soutien à la communication de 0,10€/habitant.

(3) Collectivité soutenue : c'est une collectivité qui bénéficie d'un soutien à la communication au titre des actions de communication qu'elle a menées en année N-1.

Soutiens financiers en M€

Le montant des soutiens versés en 2022 au titre des actions menées en 2021 s'élève à 2,7 millions d'euros.

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1,9	2,0	2,2	2,3	2,5	2,3	2,5	2,7

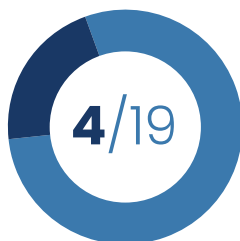
La collecte et le tri dans les régions françaises en 2022

Ratio moyen hab/PAV : 1422

Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV) en 2022 : 47 406

Collecte moyenne en kg/hab/an : 3,9

Sur les 19 régions françaises, 4 ont atteint l'objectif de collecte de 4,6 kg/hab/an, fixé dans le cahier des charges des pouvoirs publics.



Normandie

COLLECTE ENT : 16 673
RATIO HAB/PAV : 1 295
RATIO KG/HAB : 5
TRI ENT : 7 123

Bretagne

COLLECTE ENT : 15 011
RATIO HAB/PAV : 1 508
RATIO KG/HAB : 4,4
TRI ENT : 10 790

Pays de la Loire

COLLECTE ENT : 16 647
RATIO HAB/PAV : 1 296
RATIO KG/HAB : 4,3
TRI ENT : 5 349

Centre-Val de Loire

COLLECTE ENT : 9 753
RATIO HAB/PAV : 1 278
RATIO KG/HAB : 3,8
TRI ENT : 5 788

Nouvelle-Aquitaine

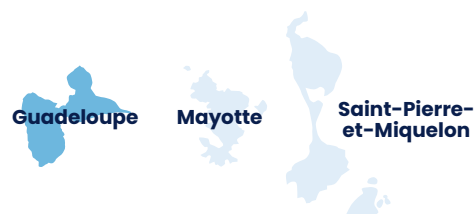
COLLECTE ENT : 28 607
RATIO HAB/PAV : 1 057
RATIO KG/HAB : 4,7
TRI ENT : 13 045

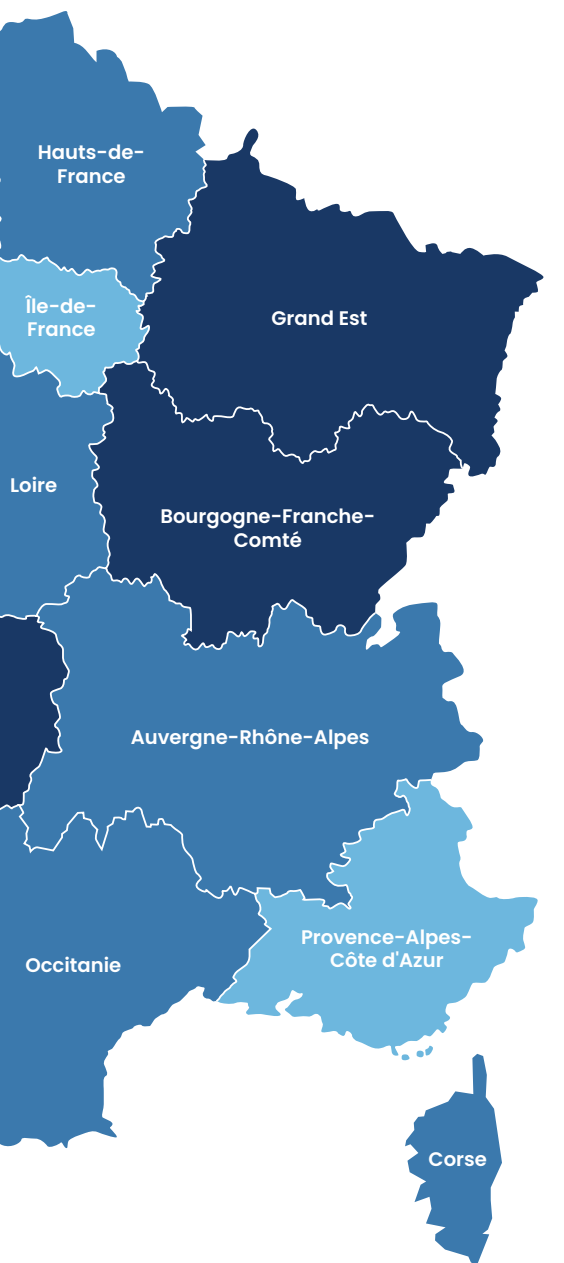
Occitanie

COLLECTE ENT : 22 875
RATIO HAB/PAV : 1 058
RATIO KG/HAB : 3,8
TRI ENT : 14 465



TERRITOIRES D'OUTRE-MER



**Hauts-de-France**

COLLECTE ENT : 26 111
 RATIO HAB/PAV : 1 326
 RATIO KG/HAB : 4,4
 TRI ENT : 38 839

Guadeloupe

COLLECTE ENT : 202
 RATIO HAB/PAV : 29 505
 RATIO KG/HAB : 0,5
 TRI ENT : 0

Île-de-France

COLLECTE ENT : 26 527
 RATIO HAB/PAV : 2 571
 RATIO KG/HAB : 2,2
 TRI ENT : 12 571

Mayotte

COLLECTE ENT : 0
 RATIO HAB/PAV : 256 518
 RATIO KG/HAB : 0
 TRI ENT : 0

Grand Est

COLLECTE ENT : 27 614
 RATIO HAB/PAV : 1 018
 RATIO KG/HAB : 5
 TRI ENT : 20 270

Saint-Pierre-et-Miquelon

COLLECTE ENT : 0
 RATIO HAB/PAV : 0
 RATIO KG/HAB : 0
 TRI ENT : 0

Bourgogne-Franche-Comté

COLLECTE ENT : 13 256
 RATIO HAB/PAV : 1 221
 RATIO KG/HAB : 4,7
 TRI ENT : 8 672

Martinique

COLLECTE ENT : 881
 RATIO HAB/PAV : 5 088
 RATIO KG/HAB : 2,4
 TRI ENT : 0

Auvergne-Rhône-Alpes

COLLECTE ENT : 31 024
 RATIO HAB/PAV : 1 419
 RATIO KG/HAB : 3,8
 TRI ENT : 12 206

La Réunion

COLLECTE ENT : 1 840
 RATIO HAB/PAV : 5 199
 RATIO KG/HAB : 2,1
 TRI ENT : 0

Provence-Alpes-Côte d'Azur

COLLECTE ENT : 14 075
 RATIO HAB/PAV : 1 717
 RATIO KG/HAB : 2,8
 TRI ENT : 8 906

Guyane

COLLECTE ENT : 49
 RATIO HAB/PAV : 40 733
 RATIO KG/HAB : 0,2
 TRI ENT : 0

Corse

COLLECTE ENT : 1 202
 RATIO HAB/PAV : 1 150
 RATIO KG/HAB : 3,5
 TRI ENT : 0

■ 4,6 kg collectés/hab et plus

■ De 3,5 et 4,5 kg collectés/hab

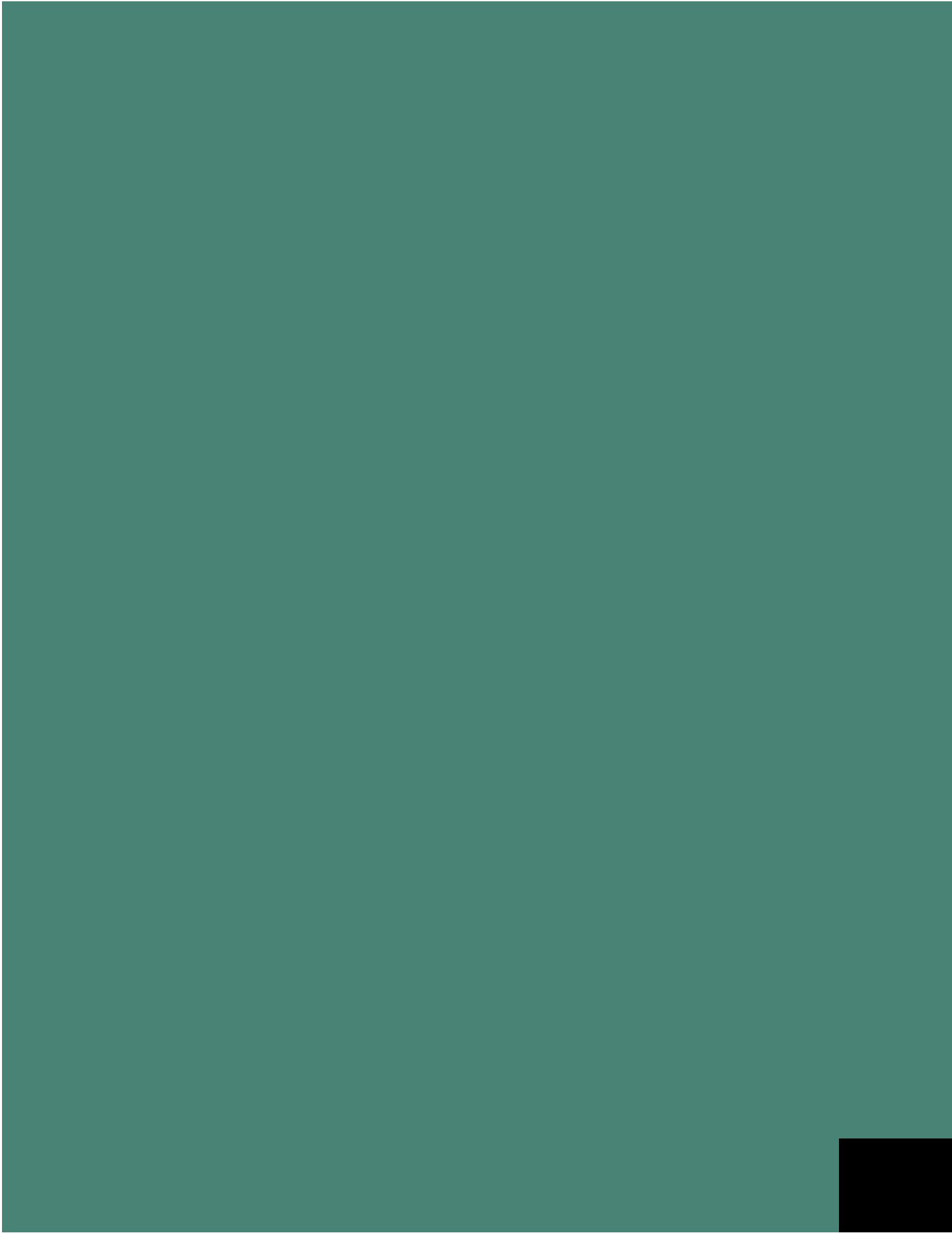
■ Moins de 3,5 kg collectés/hab

Martinique

La Réunion

Guyane

REFASHION





POUR UNE FILIÈRE 100 % CIRCULAIRE

Ré_générer les matières



Développer une **industrie opérationnelle du recyclage des textiles et chaussures usagés non-réutilisables en France comme en Europe** est un des objectifs majeurs de l'éco-organisme.

Afin de soutenir la montée en puissance de cette industrie, Refashion met en place de nombreux dispositifs : le soutien au tri, les groupes de travail Innovation Recyclage, les expérimentations Tri et Préparation Matière (TPM) ainsi que le Challenge Innovation avec le financement de projets innovants. La plateforme Recycle de Refashion permet également aux industriels de trouver et d'intégrer des matières issues des textiles et chaussures usagés non-réutilisables dans leur processus de production. Elle recense aussi les gisements à recycler et les solutions de valorisation.

Le cycle de vie des textiles et chaussures

MISE EN MARCHÉ



Les textiles et chaussures sont déposés en conteneur mais également en déchetterie, en association...

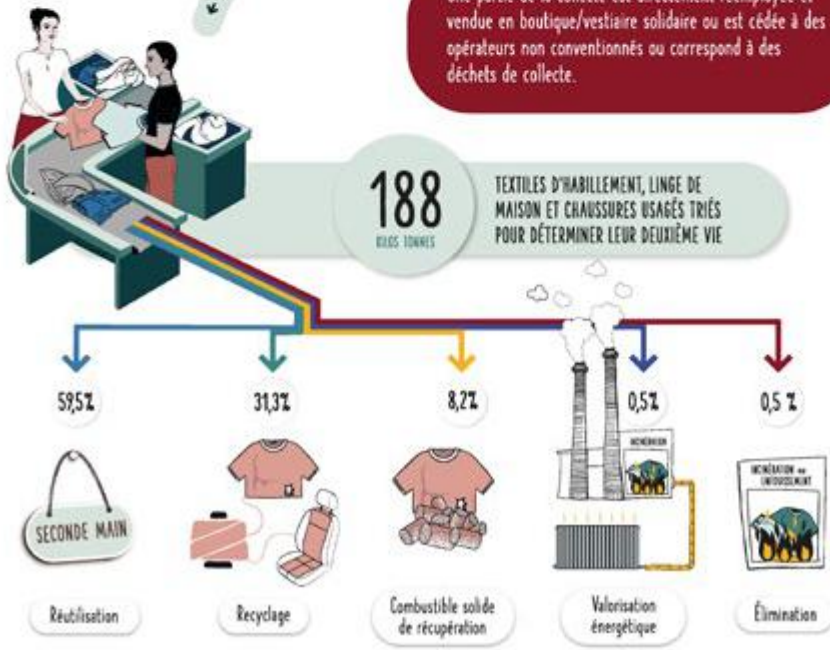
Une grande partie est donnée à des proches, est vendue en direct, est stockée dans les placards ou est jetée à la poubelle.

COLLECTE



Une partie de la collecte est directement réemployée et vendue en boutique/vestiaire solidaire ou est cédée à des opérateurs non conventionnés ou correspond à des déchets de collecte.

VALORISATION



POUR UNE FILIÈRE 100 % CIRCULAIRE

La collecte

Première étape de la deuxième vie des textiles et chaussures

La collecte est la première étape incontournable de la valorisation des textiles et chaussures usagés. C'est également un indicateur déterminant dans la performance de la filière et un objectif-clé de Refashion.

Les résultats en 2022

Le volume de vêtements, linge de maison et chaussures usagés collectés en 2022 s'élève à **260 403 tonnes**. Une belle progression de la collecte annuelle avec une augmentation de **plus de 15 000 tonnes par rapport à 2021**.

Le **taux de collecte annuelle** reste cependant loin des objectifs fixés par le cahier des charges (50% de la mise en marché). En parallèle de l'augmentation de la collecte, il reste nécessaire de développer des solutions industrielles de traitement des flux de textiles et chaussures usagés au sein de la filière.

REFASHION

Ce qu'il faut retenir de 2022



260 403 tonnes collectées

+ 15 000 tonnes vs 2021

Un poids moyen de collecte annuelle de

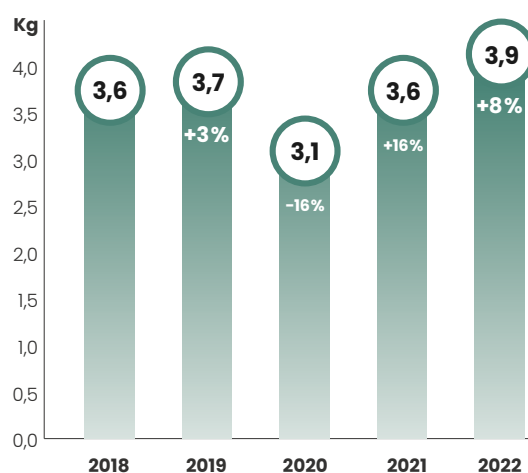
3,9 kg par habitant

+ 0,3 kg par an/ par habitant vs 2021

47 406 Points d'Apport Volontaire

+ 2 577 Points d'Apport Volontaire vs 2021

Evolution du poids moyen collecté par an et par habitant (en kilo)



En 2022, on compte 503 Détenteurs de Points d'Apport Volontaire (DPAV), vs 408 en 2021. **Un nombre de DPAV 23% plus important qui contribue à l'augmentation de la collecte dès 2022.**

Les acteurs de la collecte ont des profils très variés: ce sont très majoritairement des entreprises relevant de l'Economie Sociale et Solidaire, dont beaucoup d'associations, mais aussi d'entreprises du secteur privé lucratif ou d'économie mixte. Certaines gèrent plusieurs centaines d'adresses, d'autres n'en détiennent qu'une seule. Certains acteurs gèrent également, en plus de la collecte, l'activité de tri des gisements. Cette grande diversité d'acteurs permet d'assurer un bon maillage territorial avec **1 PAV pour 1 422 habitants**.

Le rendement moyen par PAV est de **5,5 tonnes de textiles et chaussures par an**.

Le tri

Un enjeu majeur de la valorisation des textiles et chaussures usagés

Après la collecte, le tri. Les opérateurs déterminent la deuxième vie des déchets textiles et chaussures en séparant les produits réutilisables, qui seront ensuite revendus, des non-réutilisables, qui seront alors transformés en nouvelles matières.

Les résultats en 2022

En 2022, le tonnage trié représente 187 609 tonnes soit 23 % de la mise en marché. Un niveau de tri légèrement en baisse par rapport à 2021 (190 K tonnes triées).

Ce qu'il faut retenir de 2022



67 centres de tri conventionnés

(vs 66 en 2021) dont 52 en France et 15 en Europe.

La liste des opérateurs de tri reste stable, avec néanmoins la convention d'un nouvel opérateur indépendant en France.

188 K Tonnes triés

(vs 190 en 2021) soit une diminution de 1 % par rapport à 2020.

Comme chaque année, la différence de volume entre le total collecté et le total trié est importante, avec près de 73 KT en 2022 (vs 54 KT en 2021).

La répartition des tonnages triés par catégorie d'opérateurs (France et Europe)

	Nb centres de tri	Tonnages triés	% du total trié
Le Relais	18	90 362	48 %
Opérateurs indépendants	16	29 664	16 %
Plateformes Emmaüs	8	19 785	10 %
Plateformes d'associations	10	18 215	10 %
Opérateurs hors France	15	29 583	16 %
Total	67	187 609	100 %

Pourquoi un tel écart entre tonnage collecté et tonnage trié ?

Ce différentiel a 3 origines :

- Les tonnages cédés à des opérateurs de tri non-conventionnés
- Les textiles et chaussures de bonne qualité adressées directement en réemploi en France et dans les pays limitrophes
- Les déchets de collecte (textiles souillés ou humides, erreurs de dépôts)

En plus de ces raisons historiques, la baisse du niveau de tri en 2022 s'explique également par un incendie ayant détruit les installations d'un des opérateurs de tri « Le Relais », ainsi que des difficultés d'accès aux gisements pour certains opérateurs hors France.

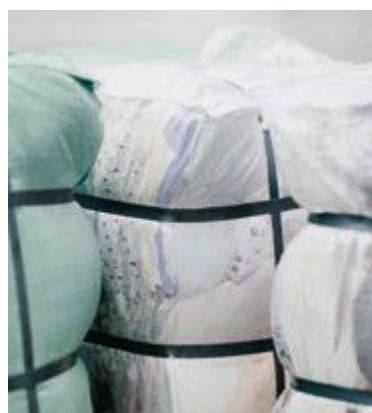
La réutilisation

Le choix prioritaire de valorisation des textiles et chaussures usagés

La réutilisation des textiles et chaussures pour un usage identique à leur première fonction reste le mode de valorisation à privilégier. Cette étape intervient après un premier tri des gisements à la différence du réemploi qui s'effectue directement à partir du lieu de collecte.

Les résultats en 2022

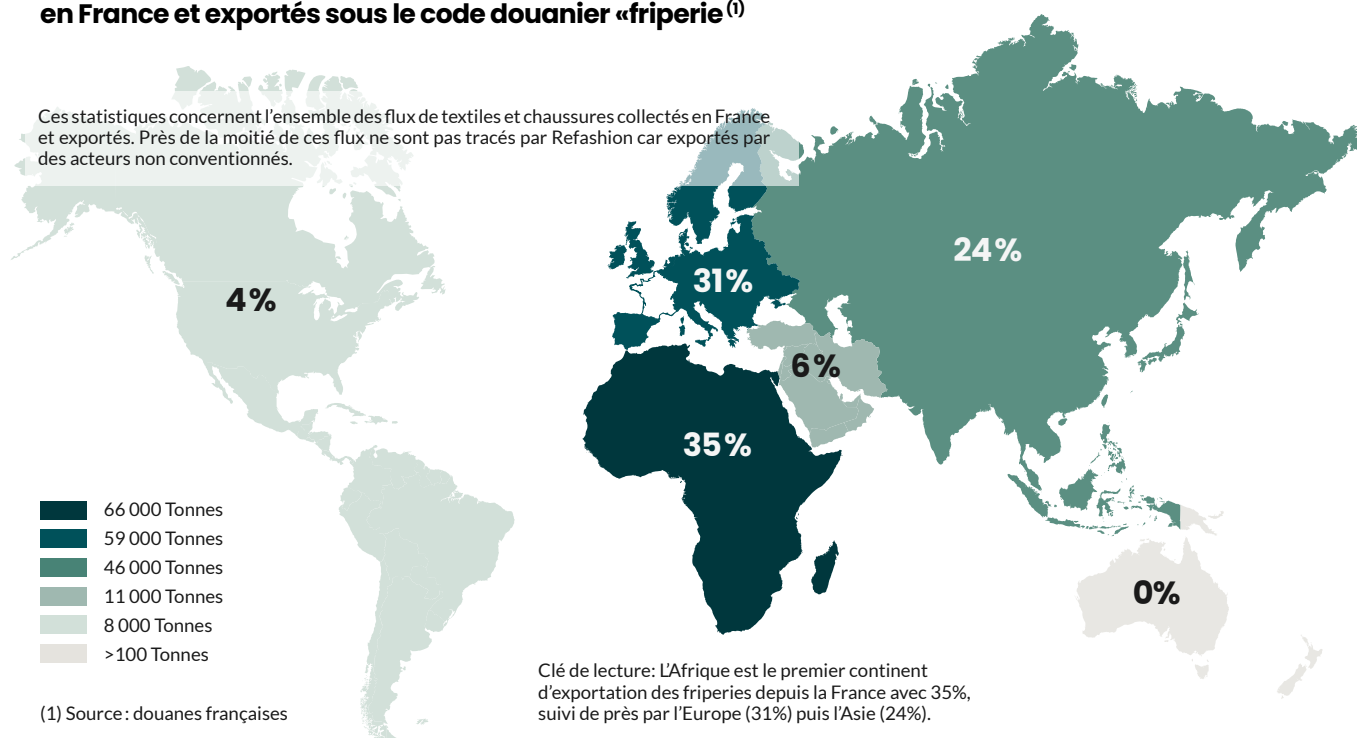
En 2022, 59,5% des volumes collectés et triés sont jugés aptes à la réutilisation. Moins de 10% de ces articles seront revendus en France, où ils s'ajoutent aux volumes de textiles et chaussures orientés vers le réemploi avant tri. On estime les volumes de TLC réemployés entre 10 000 à 30 000 tonnes par an, principalement à destination des boutiques et vestiaires des entreprises relevant de l'Economie Sociale et Solidaire. Les 95% restants sont exportés pour répondre à la demande des pays clients en Europe et dans le reste du monde. L'enjeu pour les années à venir est de développer l'attractivité de l'offre de réemploi et des solutions de préparation (nettoyage, réparation...) pour optimiser le taux de réutilisation en France et en Europe.



REFASHION

Pays destinataires des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures collectés en France et exportés sous le code douanier «friperie»⁽¹⁾

Ces statistiques concernent l'ensemble des flux de textiles et chaussures collectés en France et exportés. Près de la moitié de ces flux ne sont pas tracés par Refashion car exportés par des acteurs non conventionnés.



Plateforme Recycle de Refashion

Le réseau des professionnels du recyclage se développe

Lancée en 2021, la plateforme Recycle de Refashion a pour mission de mettre en relation les acteurs de l'aval de la filière : les entreprises proposant des matières issues du tri, celles qui les transforment et celles qui les intègrent dans leurs processus de production. Elle est l'outil central dans l'industrialisation du recyclage des textiles et chaussures usagés non-réutilisables.

De quoi s'agit-il ?

La plateforme Recycle de Refashion est composée de deux portails :

→ La **plateforme digitale** dont l'adhésion est soumise au respect d'une charte de bonnes pratiques et à la validation par l'éco-organisme. Elle permet de cartographier les gisements, identifier les solutions et recenser les matières issues du recyclage.

→ Le **site Internet** en accès libre, proposant des ressources pédagogiques ainsi que l'actualité de la Filière Textile.

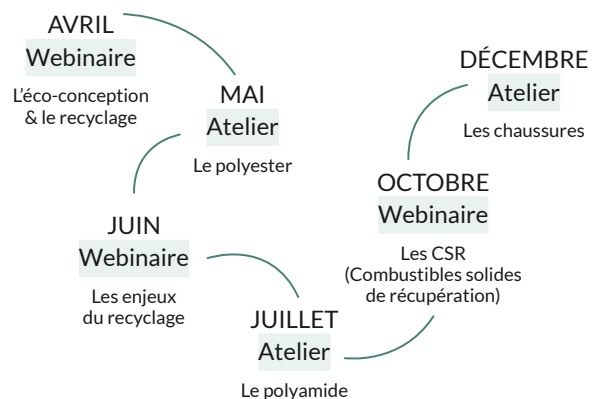
Ces deux portails s'adressent non seulement aux acteurs de la Filière Textile, mais aussi à toutes les industries pouvant utiliser des matériaux provenant de textiles et chaussures usagés non-réutilisables (comme la plasturgie, le bâtiment, l'automobile...), et ceci à l'échelle européenne.



✓ Découvrez l'ensemble des ressources sur : recycle.refashion.fr

Quoi de neuf en 2022 ?

Cette année, Refashion déploie de nouveaux dispositifs pour mobiliser et fédérer les professionnels de l'aval de la filière aux enjeux du recyclage. Tous les acteurs du réseau Recycle de Refashion participent activement aux webinaires de sensibilisation et aux ateliers de travail et d'échange.



Recycle, c'est :

52 solutions de recyclage

Plus de **300 acteurs inscrits** sur la plateforme, dont

- 75% d'acteurs français
- 25% d'acteurs européens

Focus recyclage

Vers une industrie textile circulaire

Deuxième débouché des déchets textiles et chaussures usagés non-réutilisables, le recyclage répond à une demande de plus en plus forte des industriels français et européens. Afin d'accélérer son industrialisation, Refashion soutient financièrement des projets innovants et accompagne les acteurs qui contribuent à la transformation de la filière.

REFASHION



Produire de nouvelles matières premières


Le recyclage permet de donner une deuxième vie aux vêtements et chaussures ne pouvant pas être réutilisés (déchirures, usure...). Ces gisements sont transformés en nouvelles ressources pour alimenter de nombreux secteurs: la Filière Textile, par l'intégration de matières recyclées dans la production de nouveaux produits textiles et chaussures (recyclage en « boucle fermée »); mais aussi d'autres filières, telles que l'industrie du bâtiment (isolants, revêtements muraux...), de l'automobile (non-tissés) ou la plasturgie en « boucle ouverte ».


Le bilan du Comité Tri et Préparation Matières (TPM) 2022


Le Comité TPM vise à accélérer le développement de filières de recyclage des textiles et chaussures usagés non-réutilisables. Il soutient la mise en place de solutions de tri et préparation des matières via des expérimentations menées par des opérateurs de tri pour répondre à des cahiers des charges matières de recycleurs. Des outils d'aide au surtri matières ont été fournis dans le cadre des expérimentations (spectromètres proche infrarouge).


- ✓ 7 opérateurs répondent à 9 cahiers des charges
- ✓ 11 expérimentations menées avec 4 transformateurs


Des expérimentations TPM 2022 instructives pour les parties prenantes permettant de :

 Identifier des filières qui doivent être accompagnées pour passer à un stade industriel

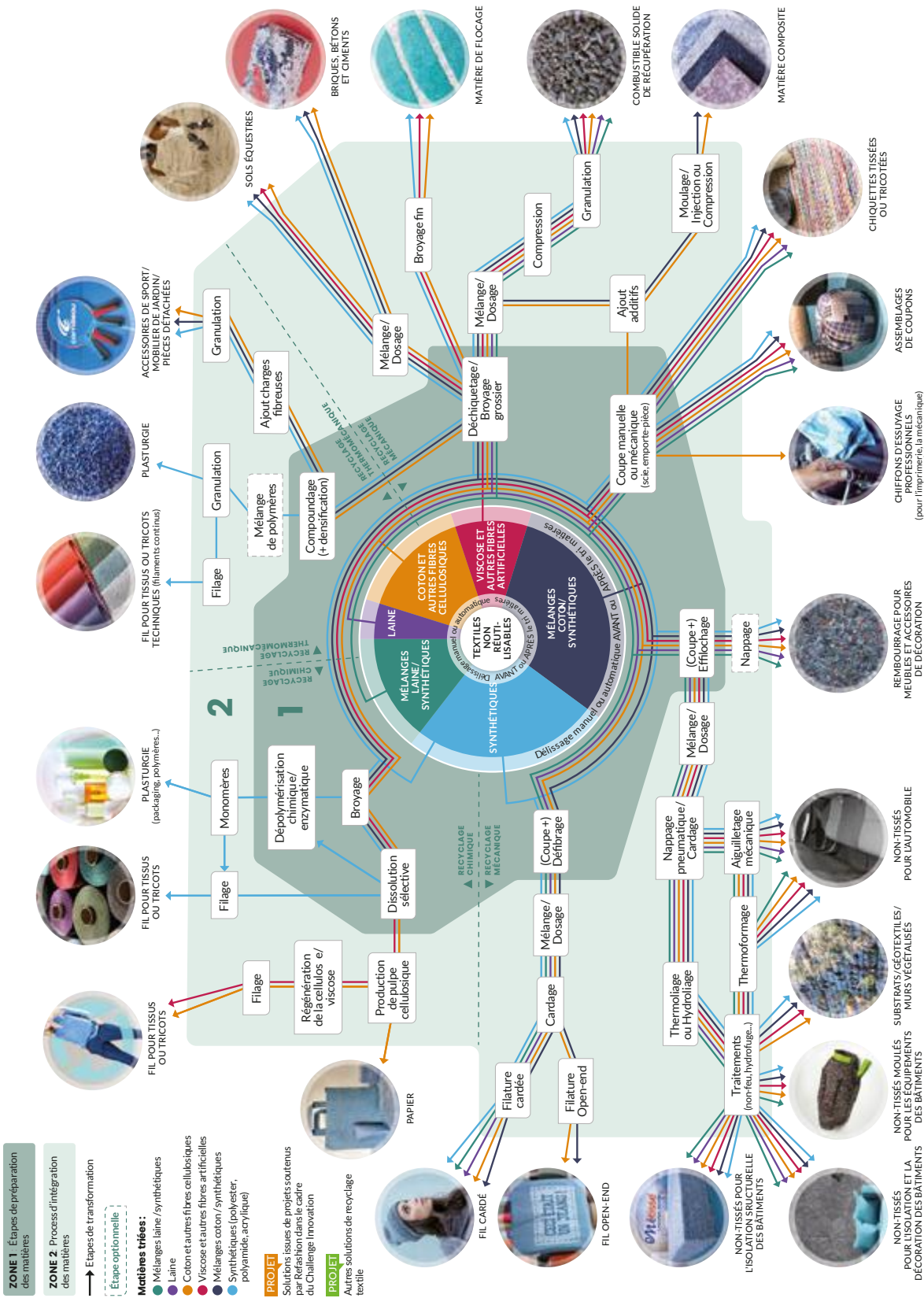
 Démontrer la nécessité de mener des expérimentations pour l'industrialisation de nouvelles filières

 Confirmer que le délissage reste un sujet bloquant variable selon les catégories d'articles

 Confirmer que la préparation au recyclage mécanique en boucle fermée est complexe (tri matières et couleurs précises)

 Démontrer la pertinence d'un soutien au surtri matières et couleurs pour du recyclage de proximité dans l'attente de systèmes automatisés de tri

Cartographie des produits issus du recyclage des textiles usagés



POUR UNE FILIÈRE 100 % CIRCULAIRE

Crédits photos : © Refashion - droits réservés, © Bernardita Maramba, © Ecomyl, © Flokkan, © Lenzing's Refibra, © Papilio, © Schut Papier

Challenge Innovation

Le bilan de douze ans de soutien à l'innovation

Créé en 2010, le Challenge Innovation vise à soutenir et accélérer le développement de solutions et de préparation au recyclage des textiles et chaussures usagés non-réutilisables. L'objectif est de faire de la régénération une réalité dans l'industrie textile. Retour sur les chiffres-clés.

Un Challenge porteur d'innovation

60 projets

48 Textiles **12** Chaussures

5,6 M€ engagés

en 12 ans

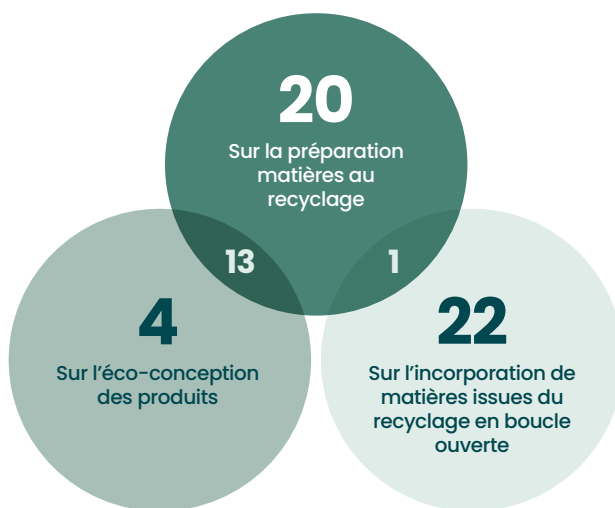
24
projets finalisés / pilotes industriels validés

19
projets finalisés avec résultats probants,
mais sans développement industriel prévu

6
projets toujours en cours

11
projets abandonnés
ou avec résultats non probants

Les axes stratégiques des projets



Pour mieux comprendre...

La préparation matières au recyclage : vise à améliorer et industrialiser les procédés de tri et/ou de traitement des textiles et chaussures usagés non-réutilisables (séparation des matières, décoloration, défibrage...) en vue de leur recyclage.

L'éco-conception des produits : vise à favoriser l'allongement de la durée de vie des produits textiles et chaussures ou à les concevoir dans une approche « fin de vie », c'est-à-dire à rendre possible et/ou améliorer le désassemblage des constituants, la séparation des matières, la réduction ou la suppression des éléments perturbateurs au recyclage.

L'incorporation de matières issues du recyclage en boucle ouverte : vise à introduire des matières recyclées des textiles et chaussures usagés non-réutilisables dans des produits d'autres filières (bâtiment, automobile, etc.).

Exemples de succès industriels du Challenge Innovation ⁽¹⁾

PAMREC (2019)

Création d'un fil 100 % recyclé de composition 70 % WO et 30 % PA (gisement 100 % post-consommateur).



FABBRICK (2019)

Mise au point d'une gamme de briques isolantes et esthétiques.



RECHAUSS (2019)

Essais concluants de délamination par fluide supercritique sur une grande diversité de chaussures usagées.



LE SLIP CIRCULAIRE (2019)

Mise au point d'un nouveau sous-vêtement intégrant des sous-vêtements usagés recyclés en un fil 100 % coton Nm1/28 (50 % coton recyclé/ 50 % coton vierge).



TRIMCLEAN (2019)

Développement de la première ligne de déliassage automatisé.



R-SHAPE (2020)

Développement de coupelles de sport réalisées à partir de maillots usagés non-réutilisables en 100 % polyester.



(1) L'ensemble des projets soutenus dans le cadre du Challenge Innovation sont à découvrir dans le Magazine #Innovation sur notre site : refashion.fr/pro/fr/le-magazine-innovation-0?

Annexes

La collecte, le tri et la valorisation en chiffres

PAV	2022	
	Nombre de PAV	% en nb PAV
Association/vestiaire	6 425	13 %
Boutique/Point de vente	1 192	2 %
Conteneur, dont :	35 432	75 %
- Espace public	30 080	63 %
- Espace privé	4 624	10 %
- Espace privé non visible tout public	728	2 %
Déchetterie	3 134	7 %
Point de dépôt ponctuel ⁽¹⁾	1 223	3 %
Total	47 406	100 %

Les PAV en France

Le nombre de Point d'Apport Volontaire (PAV) est en nette augmentation par rapport à 2021 (44 829 PAV en 2021).

(1) Collecte temporaire sur une adresse de PAV.

Evolution du résultat du tri dans les centres en France

France	2019	2020	2021	2022
Tonnage trié	159 820	129 263	158 922	152 762
1 ^{er} choix	5,5 %	5,4 %	5,6 %	6,4 %
Autres choix	45,8 %	45,4 %	45,4 %	46,4 %
Chaussures	6 %	5,8 %	6,9 %	6,5 %
Réutilisation	57,3 %	56,6 %	57,9 %	59,2 %
Effilochage	23,5 %	23,5 %	22,8 %	22,0 %
Chiffons	9,6 %	8,7 %	8,4 %	8,7 %
Recyclage	33,1 %	32,2 %	31,2 %	30,7 %
Valorisation en CSR ⁽¹⁾	8,8 %	10,3 %	10 %	9,2 %
Valorisation matière & CSR	99,2 %	99,1 %	99,1 %	99,2 %
Elimination	0,8 %	0,9 %	0,9 %	0,8 %
- Avec énergie	0,3 %	0,5 %	0,4 %	0,3 %
- Sans énergie	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

(1) Combustibles solides de récupération.

Pays destinataires des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures collectés en France et exportés sous le code douanier « friperie »⁽¹⁾

Pays destinataires ⁽¹⁾		Friperie en tonnes
1	Pakistan	33 006
2	Tunisie	30 886
3	Belgique	27 653
4	Emirats arabes unis	11 302
5	Pays-Bas	8 659
6	Haïti	7 376
7	Allemagne	6 569
8	Togo	6 080
9	Madagascar	5 922
10	Burkina Faso	5 185
11	Portugal	3 602
12	Mozambique	3 567
13	Sénégal	3 379
14	Inde	2 778
15	Pologne	2 156
16	Rwanda	1 604
17	Mauritanie	1 321
18	Hongrie	1 303
19	Espagne	1 241
20	Cameroun	1 213
21	Bénin	1 056
22	Turquie	675
23	Ghana	587
24	Etats-Unis	557
25	123 autres pays	6 856
Total général		174 532

Ces statistiques concernent l'ensemble des flux de textiles et chaussures collectés en France et exportés. Près de la moitié de ces flux ne sont pas tracés par Refashion car exportés par des acteurs non conventionnés.

	Plus de 10 000 Tonnes
	Entre 5 000 et 10 000 Tonnes
	Moins de 5 000 Tonnes

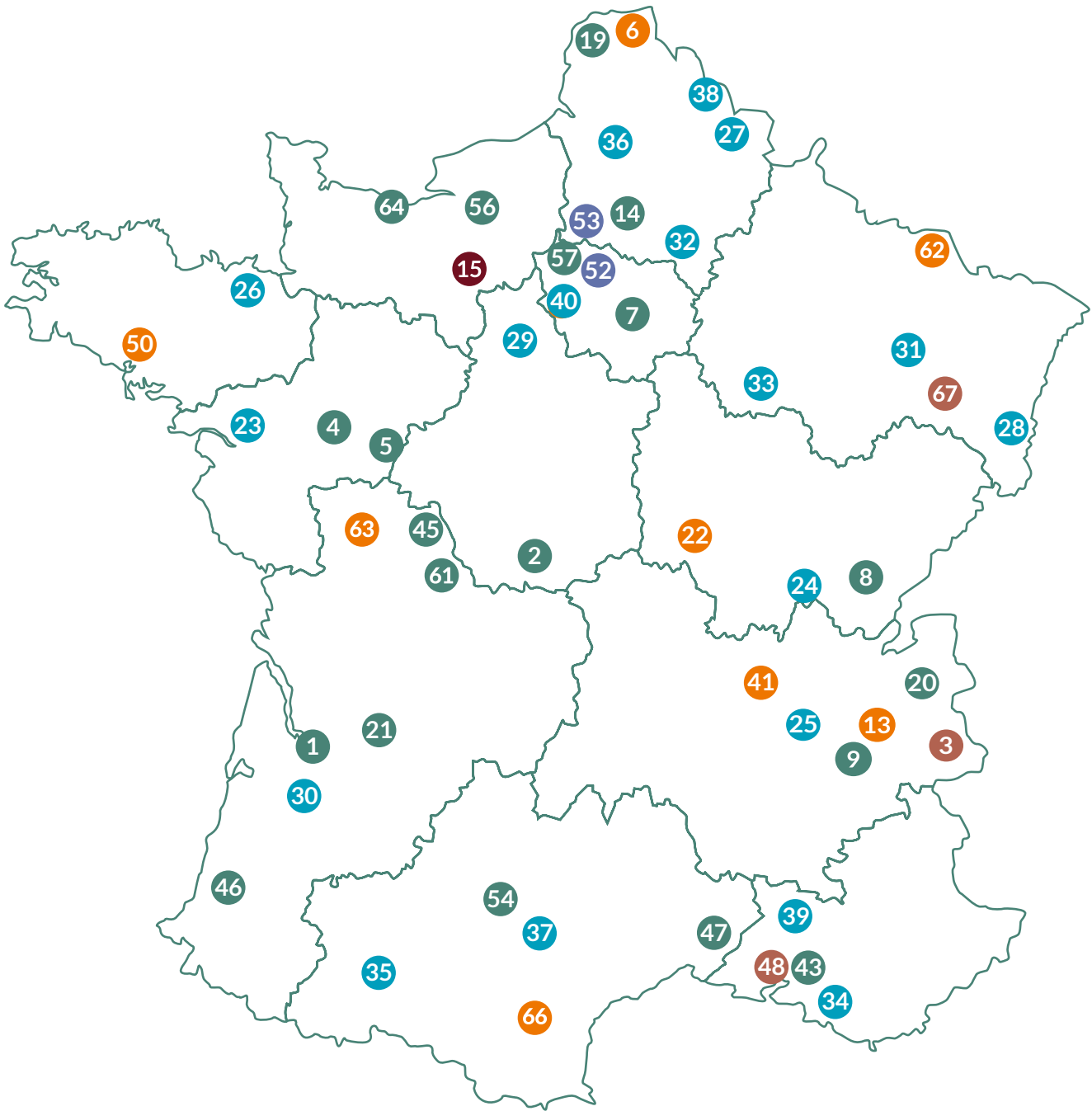
(1) Source : douanes françaises.

Les 67 opérateurs de tri conventionnés

- 1. Actifrip**
33240 Saint-André
de Cubzac, France
- 2. Agir**
36000 Chateauroux,
France
- 3. Alpes Tlc**
73200 Gilly-Sur-
Isère, France
- 4. Apivet**
49100 Angers, France
- 5. Audacie**
86100 Chatellerault,
France
- 6. Audo-Tri**
62500 Saint-Martin-
Lezattinghem, France
- 7. Continental Frip**
94420 Le Plessis-
Trévis, France
- 8. CTFC**
39230 Sellières, France
- 9. Eco Tri International**
38260 La Frette, France
- 10. Euro Used Clothing**
4761 Rk Zevenbergen,
Pays-Bas
- 11. Eurofrip**
9870 Zulte, Belgique
- 12. Evadam NV**
08800 Roeselare,
Belgique
- 13. Evira**
38490 Saint-Andre-
le-Gaz, France
- 14. Framimex**
60400 Appilly, France
- 15. Gebetex Tri
Normandie**
27200 Vernon, France
- 16. Gebotex**
3316 Bc Dordrecht,
Pays-Bas
- 17. Humana Barcelone**
08480 L'Ametlla del
Valles, Espagne
- 18. Humana Madrid**
28914 Leganes, Espagne
- 19. KFB Solidaire**
62320 Saint-Léonard,
France
- 20. La Fibre Savoyarde**
74540 Saint-Félix, France
- 21. La Tresse**
24400 Les Lèches, France
- 22. Le Lien**
58240 Langeron, France
- 23. Le Relais Atlantique**
44220 Couéron, France
- 24. Le Relais Bourgogne**
71380 Saint-Marcel, France
- 25. Le Relais 42**
42410 Pelussin, France
- 26. Le Relais Bretagne**
35690 Acigne, France
- 27. Le Relais Cambresis**
59292 Saint-Hilaire-
lez-Cambrai, France
- 28. Le Relais Est**
68270 Wittenheim,
France
- 29. Le Relais Eure-et-Loir**
28170 Favières, France
- 30. Le Relais Gironde**
33300 Bordeaux, France
- 31. Le Relais Lorraine**
54170 Allain, France
- 32. Le Relais Nord-Est
Ile-de-France**
02200 Ploisy, France
- 33. Le Relais NPDC - R10**
10600 La Chapelle
Saint-Luc, France
- 34. Le Relais NPDC - R13**
13014 Marseille, France
- 35. Le Relais Npdc - R65**
65500 Vic-en-
Bigorre, France
- 36. Le Relais NPDC - R80**
80830 L'Etoile, France
- 37. Le Relais NPDC - R81**
81660 Bout-du-Pont-
de-L'Arn, France
- 38. Le Relais NPDC - Bruay**
62700 Bruay-la-
Buisnière, France
- 39. Le Relais Provence**
84000 Avignon, France
- 40. Le Relais Val-de-Seine**
78570 Chanteloup-
les-Vignes, France
- 41. Le Tri d'Emma**
42300 Villerest, France
- 42. Limbotex**
3990 Peer, Belgique
- 43. Magreg**
13015 Marseille, France
- 44. Marbo Recycling BV**
4782 SM Moerdijk,
Pays-Bas
- 45. Origin**
86280 Saint-Benoit,
France
- 46. Ouateco**
40230 Saint-Geours-
de-Maremne, France
- 47. Philtex & Recycling**
30128 Garons, France
- 48. Provence TLC**
13127 Vitrolles,
France
- 49. Recytext Europe**
4100 Seraing, Belgique
- 50. Retritex**
56308 Pontivy
Cedex, France
- 51. Rimatex BVBA**
9100 Sint-Niklaas,
Belgique
- 52. Société de distribution
de vêtements (95)**
95200 Sarcelles, France
- 53. Société de distribution
de vêtements (60)**
60430 Ponchon,
France
- 54. Société de
récupération de chiffons
européens (SRCE)**
81800 Rabastens, France
- 55. Soex Processing
Germany GMBH**
06766 Bitterfeld-
Wolfen, Allemagne
- 56. Solidarité Textiles**
76770 Le Houleme,
France
- 57. Solitex Oise**
60000 Beauvais, France
- 58. Tertext**
4040 Herstal, Belgique
- 59. Texamira**
6270-554 Seia, Portugal
- 60. Textile House
for Euro Trade**
90301 Senec, Slovaquie
- 61. Tio Createx Sarl**
86400 Saint-Saviol,
France
- 62. Tri d'Union**
57 460 Behren Les
Forbach, France
- 63. Trio**
79000 Niort,
France
- 64. Tritex Normandie**
14260 Aunay-sur-
Odon, France
- 65. Vanbreuze
Productions SA**
9320 Erembodegem,
Belgique
- 66. Vertex**
09300 Lavelanet, France
- 67. Vosges TLC**
88150 Capavenir, France

CENTRES DE TRI AFFILIÉS AU MÊME GROUPE

Emmaüs
Groupe Boer
Groupe Humana
Groupe SDV
Indépendants
Le Relais
Synergies TLC



POUR UNE FILIÈRE 100 % CIRCULAIRE

Pays-bas

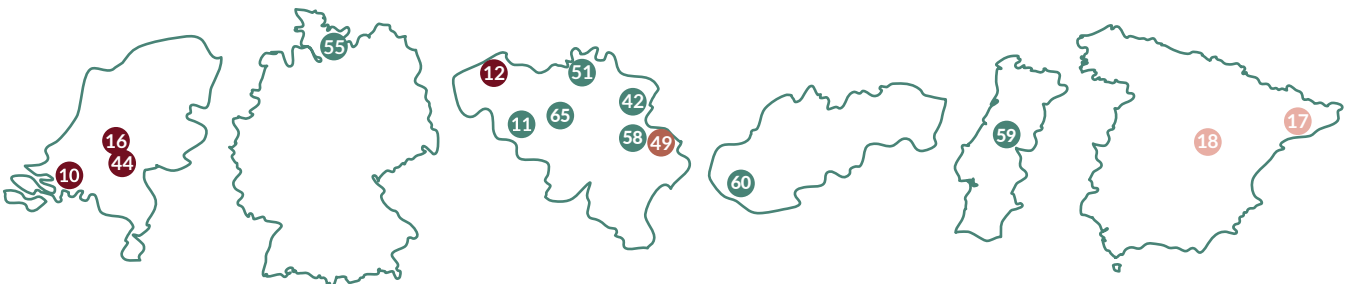
Allemagne

Belgique

Slovaquie

Portugal

Espagne



Les indicateurs clés de performance de la filière

Depuis 2009, l'éco-organisme assure la mesure précise des indicateurs clés de performance de la filière et de ses évolutions.

En 2022, un changement de méthode a impliqué la mise en place d'une année blanche de contributions sur les Mises en Marché 2022. Ce changement a généré un exercice déficitaire compensé par une reprise de provision pour charges futures et permis un alignement des périodes de mise en marché et de facturation de l'éco-contribution.

REFASHION

	3 ^e agrément 1 ^{ère} année	3 ^e agrément 2 ^e année	3 ^e agrément 3 ^e année	Evolution
	2020	2021	2022	2022 vs 2020
Entités adhérentes (Entreprises et Fédérations)	4 096*	6 000*	6 500*	+2 404
Nombre de contrats d'adhésion	1 580*	4 351*	6 087*	+4 507
Nombre de pièces mises en marché (milliard)	2,4*	2,8*	3,3*	+0,5
Tonnage correspondant estimé	517 200*	715 290*	826 935*	+119 397
Montant des éco-contributions en M€	34,50	51,10	10,17	-24,33
Dont % de pièces éco-modulées	0,70 %	1,60 %	N.A.	N.A.
Contribution moyenne par pièce de TLC	0,0127€	0,0168€	N.A.	N.A.
Contribution en € / tonne mise en marché	60,00€	71,44€	N.A.	N.A.

Sensibilisation au geste de tri des citoyens	2020	2021	2022	2022 vs 2020
Nombre de collectivités engagées (dont conventionnées)	535	563	583	+48
Population couverte par les collectivités inscrites	47 332 651	50 272 366	51 957 415	+4 624 764
Nombre de collectivités conventionnées	451	499	509	+58
Montant des soutiens pour la communication Versés au titre de l'année n-1	2 352 141€	2 512 765€	2 651 692€	+299 551€

* Données arrêtées à la fin de chaque exercice. Ces données évoluent au cours du temps suite aux déclarations rétroactives des nouveaux adhérents à l'éco-organisme

Collecte des TLC usagés	2020	2021	2022 ⁽¹⁾	2022 vs 2020
Tonnages collectés	204 291	244 448	260 403	+56 112
Quantité collectée par habitant (en kg)	3,1	3,6	3,9	+0,8
Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	44 633	44 829	47 406	+2 773
Tonnage collecté par PAV	4,5	5,5	5,5	+1
Nombre de communes ayant au moins 1 PAV	16 383	15 689	16 294	-89
Population couverte en PAV (nombre d'habitants dans les communes équipées)	58 949 329	56 665 826	59 080 064	+130 735

(1) Résultats avant audit.

Tri et destination des matières triées (France et Europe)	2020	2021	2022 ⁽¹⁾	2022 vs 2020
Nombre de centres de tri conventionnés déclarants / dont France	64/50	66/51	67/52	+3/+2
Tonnages triés / dont France	156 000/ 82,9%	190 548/ 83,4%	187 609/ 81,4%	+34 548
Tonnage moyen par centre de tri	2 438	2 887	2 800	+362
% de valorisation des tonnes triées (y compris valorisation énergétique)	99,6%	98,8%	99,5%	-0,1 pts
Dont: Réutilisation	56,5%	58,0%	59,5%	+3 pts
Matières à effilocheur	23,6%	23,1%	22,3%	-1,3 pts
Chiffons d'essuyage	9,7%	9%	9%	-0,7 pts
Combustibles solides de récupération (CSR en valorisation matières)	9,1%	8,7%	8,2%	-0,9 pts
Elimination par incinération avec valorisation énergétique	0,7%	0,6%	0,5%	-0,2 pts
Elimination sans valorisation énergétique	0,4%	0,6%	0,5%	+0,1 pts
Montant des soutiens versés pour le tri	16 999 640 €	23 544 559 €	22 560 345 €	+5 560 705 €

(1) Résultats avant audit

Emplois en France	2020	2021	2022 ⁽¹⁾
Nb. total d'ETP⁽²⁾, dont :	2 409	2 404	2 569
ETP dans le tri	1 255	1 427	1 503
ETP en insertion	552	619	549
Part relative en %	44%	43%	37%
Productivité en T/ETP au tri	108	111	105

(1) Résultats avant audit (2) ETP: Equivalents Temps Plein

Etudes et projets de R&D	2020	2021	2022
Nombre de projets R&D soutenus	8	4	5
Montants engagés dans les conventions de soutien R&D	684 007 €	420 738 €	622 220 €

La situation financière

Compte d'exploitation en €

	2021	2022	Evolution
Produits d'exploitation en €			
Contributions	51 131 030€	10 168 133€	-80%
Reprise provision pour charges futures	-	23 599 857€	N.A.
Autres produits, dont reprise provisions	1 617 848€	2 834 035€	75%
Total produits	52 748 878€	36 602 025€	-31%
Charges d'exploitation en €			
Charges de soutien au tri	23 544 559€	22 560 345€	-4%
Charges de soutien aux collectivités	4 622 969€	4 750 384€	3%
Charges de soutien à la R&D	595 104€	945 227€	59%
Sous-total charges de soutien	28 762 632€	28 255 956€	-2%
Autres charges en €			
Autres achats et charges externes	2 234 689€	5 192 583€	132%
Dont: Honoraires conseil, études et audits	899 056€	3 095 936€	244%
Communication	742 119€	1 250 710€	69%
Charges courantes de fonctionnement	593 513€	845 937€	43%
Impôts et taxes	360 376€	433 424€	20%
Charges de personnel	1 885 223€	2 356 749€	25%
Dotation aux amortissements	107 192€	109 708€	2%
Dotation à provision sur actifs circulants	278 722€	329 971€	18%
Autres charges, dont solde exceptionnel	-	8 838€	N.A.
Sous-total autres charges hors PCF	4 866 201€	8 431 273€	73%
Dotation à provision pour charges futures	19 115 920€	-	N.A.
Sous-total autres charges	23 982 121€	8 431 273€	-65%
Total charges	52 744 753€	36 687 229€	-30%
Résultats en €			
Résultat net de l'exploitation	4 125€	-85 204€	
Produits et charges financières	-4 125€	85 204€	
Impôt société	-	-	
Résultat net	-	-	

Bilan comparé 2021-2022

Actif	2021	2022
Immobilisé		
Incorporelles	194 859€	195 603€
Corporelles	72 881€	76 220€
Financières	3 000 320€	3 039 469€
Circulant		
Stocks	-	-
Créances	60 564 111€	3 397 209€
Valeurs placées	2 547 406€	11 985 000€
Disponibilités	16 056 973€	27 025 057€
Charges en avance	25 689€	53 180€
Total	82 462 239€	45 771 738€

Passif	2021	2022
Capitaux propres		
Capital	40 000€	40 000€
Réserves	-	-
Bénéfices	-	-
Provisions	45 979 564€	22 379 707€
Dettes		
Financières	4 575 235€	2 771 300€
Fournisseurs	19 940 811€	18 990 051€
Fiscales et sociales	10 029 929€	1 397 141€
Autres dettes	1 896 699€	193 539€
Produits en avance	-	-
Total	82 462 238€	45 771 738€

Plan financier indicatif 2023

Soutien au tri	29 480 000€
Soutien aux actions menées par les collectivités locales	5 000 000€
Soutien à la R&D	4 645 000€
Montant total des soutiens	39 125 000€

Dotation au Fonds Réemploi	4 645 000€
Dotation au Fonds Réemploi supplémentaire	3 667 000€
Dotation au Fonds Réparation	7 333 000€
Fonds Réparation et Réemploi	15 645 000€

Charges hors soutiens et hors fonds	24 733 000€
-------------------------------------	-------------

Primes d'éco-modulations des contributions	13 393 000€
--	-------------

Total Charges	92 896 000€
----------------------	--------------------

Associés*

Re_fashion



Habillement

1083 – Armand Thiery – Armor Lux – Auchan –
Blancheporte – C&A – Camaïeu – Carrefour – Celio –
Cora – Damart – Decathlon – Galeries Lafayette –
Go Sport – Groupe Beaumanoir – Groupe Etam – Kiabi –
LIDL – LVMH – Monoprix – Okaïdi – Système U



Linge de maison

La Redoute – Les Mousquetaires –
Carré Blanc – Casino



Chaussures

ETS Richard Pontvert – Groupe Eram – Minelli



Organisations professionnelles

Fédération des détaillants en chaussures de France
(FDCF) – Fédération Nationale de l'habillement (FNH) –
Union Sport & Cycle





Pour une Filière 100% circulaire

#RRRR

Réutilisons

Réparons

Recyclons

Réduisons